

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LENS-LIEVIN**

**RAPPORT D'ACTIVITES
2014**

JUIN 2015

SOMMAIRE

<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>DIRECTION GENERALE CHARGEE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</u>	4
I. AMENAGEMENT DE L'ESPACE ECONOMIQUE	4
II. GRANDS PROJETS	4
II.1 SITE DU 11/19	4
II.2 POLE D'EXCELLENCE SPORTIF	5
II.3 LOUVRE-LENS ET LA DYNAMIQUE EURALENS	6
II.4 POLE DE CONSERVATION DU LOUVRE	7
III. COHESION SOCIALE HABITAT	7
III.1 LOGEMENT SOCIAL DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE (ENVELOPPE DELEGUEE)	7
III.2 LOGEMENT PRIVE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE (ENVELOPPE ANAH)	7
III.3 COHESION SOCIALE	9
IV. SERVICE STRATEGIES TERRITORIALES	11
IV.1 POURSUITE DES REFLEXIONS STRATEGIQUES URBAINES	11
IV.2 SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS COMMUNAUX	12
IV.3 PARTENARIATS	13
V. SERVICE JEUNESSE CULTURE SPORT TOURISME	14
V.1 CULTURE	14
V.2 TOURISME	15
V.3 SPORT	19
VI. SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE	20
VI.1 TRAME VERTE ET BLEUE	20
VII. SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	24
VII.1 IMMOBILIER COMMUNAUTAIRE A VOCATION LOCATIVE	24
VII.2 INNOVATION	25
VII.3 CREATION, TRANSMISSION ET REPRISE D'ENTREPRISES	25
VII.4 INSERTION ET EMPLOI	26
VII.5 PROMOTION ET PROSPECTION	27
VII.6 COOPERATION INTERNATIONALE	28
VII.7 PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (PLDE)	28
VII.8 ANIMATION – RELATIONS ENTREPRISES	29

<u>DIRECTION GENERALE CHARGEE DES SERVICES TECHNIQUES...</u>	30
I. COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS	30
I.1 COLLECTE EN PORTE-A-PORTE	30
I.2 COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	31
II. EAU POTABLE	33
III. ASSAINISSEMENT	35
IV. TRAVAUX NEUFS BATIMENTS VRD	39
IV.1 TRAVAUX	39
IV.2 ETUDES ET PRESTATIONS DIVERSES	43
V. MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE	43
V.1 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET PETITS AMENAGEMENTS	
PAYSAGERS	43
V.2 BATIMENTS	43
V.3 VOIRIE – SIGNALÉTIQUE – ÉCLAIRAGE PUBLIC	44
V.4 ÉQUIPE DES AGENTS DE RIVIÈRE	44
V.5 PRÊT DE MATÉRIEL	44
VI. CENTRES TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES	44
VI.1 CENTRE TECHNIQUE REFUGE / FOURRIÈRE	44
VI.2 CRÉMATORIUM DE VENDIN-LE-VIEIL	45
VI.3 PARC DES CYTISES	45
VI.4 AIRES D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE	46
VI.5 PROGRAMME « EAU RESPONSABLE »	47
VI.6 AÉRODROME LENS-BENIFONTAINE	47
<u>DIRECTION GENERALE CHARGÉE DE L'ADMINISTRATION</u>	
<u>GENERALE</u>	49
I. FINANCES	49
II. PARTIE FONCIÈRE	52
II.1 CESSIONS QUI SE POURSUIVENT	52
II.2 PATRIMOINE FONCIER QUI S'ÉTOFFE	52
II.3 MIEUX CONNAÎTRE, MIEUX GERER, MIEUX VALORISER LE PATRIMOINE	53

III.	SYSTEME D'INFORMATION	54
III.1	OUVERTURE DU SYSTEME D'INFORMATION SUR L'EXTERIEUR	54
III.2	EVOLUTION DES TECHNOLOGIES	54
IV.	COMMANDE PUBLIQUE ET CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS ...	55
IV.1	EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES	55
IV.2	ACTIVITES DU SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS.....	58
IV.3	SYNTHESE DE L'ACTIVITE PAR TYPE DE PROCEDURE EN 2014	59
V.	AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES	61
V.1	ASSURANCES	61
V.2	ACTIVITE JURIDIQUE	62
V.3	CONTENTIEUX ET LES CONSULTATIONS JURIDIQUES	62
VI.	DIRECTION DE LA COMMUNICATION.....	64
VI.1	COMMUNICATION	64
VI.2	DOCUMENTATION	65
VI.3	SERVICE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)	66
VII.	CENTRE D'INTERVENTION DES POMPIERS DE L'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN (CIPALL)	68
VII.1	MISSIONS EFFECTUEES PAR LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES COMMUNAUTAIRES	68
VII.2	NOMBRE D'INTERVENTIONS REALISEES	69
VII.3	EFFECTIFS	69
VII.4	BUDGET 2014	70
VIII.	ASSEMBLEE ET MOYENS GENERAUX	71
VIII.1	REPROGRAPHIE	71
VIII.2	ACCUEIL	71
VIII.3	PERSONNEL D'ENTRETIEN	72
VIII.4	ORGANISATION DES ASSEMBLEES	72
VIII.5	MOYENS GENERAUX : REALISATION 2014	75
IX.	RESSOURCES HUMAINES	75
IX.1	REALISATIONS 2014	75

INTRODUCTION

La raison d'être de la Communauté est de constituer un instrument, un outil des communes leur permettant d'améliorer l'efficacité de leur action au service de la population par une meilleure cohérence des politiques municipales et la mise en place et la gestion d'équipements, de services et de politiques d'intérêt intercommunal dans le respect de l'autonomie communale, la commune étant l'instance de base de la démocratie locale (article 1 des statuts).

Le District de l'Agglomération de Lens-Liévin est transformé en Communauté d'Agglomération en 2000. La Communauté regroupe les communes de :

ABLAIN-SAINT-NAZAIRE - ACHEVILLE - AIX-NOULETTE - ANGRES - ANNAY-SOUS-LENS - AVION - BENIFONTAINE - BILLY-MONTIGNY - BOUVIGNY-BOYEFFLES - BULLY-LES-MINES - CARENCY - ELEU-DIT-LEAUWETTE - ESTEVELLES - FOUQUIERES-LEZ-LENS - GIVENCHY-EN-GOHELLE - GOUY-SERVINS - GRENAY - HARNES - HULLUCH - LENS - LIEVIN - LOISON-SOUS-LENS - LOOS-EN-GOHELLE - MAZINGARBE - MERICOURT - MEURCHIN - NOYELLES-SOUS-LENS - PONT-A-VENDIN - SAINS-EN-GOHELLE - SALLAUMINES - SERVINS - SOUCHEZ - VENDIN-LE-VIEIL - VILLERS-AU-BOIS - VIMY - WINGLES.

246 147 habitants dans l'intercommunalité et 400.000 au niveau du bassin de vie font de ce secteur l'un des plus urbanisés de l'Europe du Nord, avec une densité de 1028 habitants par km².

Le territoire de l'agglomération, riche en diversité, est composé de grands centres urbains, Lens et Liévin, mais également de communes rurales, situées principalement au sud-ouest de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, sur les collines de l'Artois. Il s'inscrit dans une région marquée par une forte concentration urbaine de plusieurs millions d'habitants (proximité de Lille, Arras, Douai, Béthune,...).

Avec la trame verte, l'agglomération poursuit le développement d'un véritable poumon qui relie entre elles les zones vertes, naturelles ou de loisirs. De multiples zones de loisirs agrémentent le territoire de la Communauté. Ainsi, on compte plus de 1 300 hectares de parcs autorisant la pratique d'une multitude d'activités, allant du parapente à la pêche en étang, de l'équitation au golf, ou encore du motocross à la promenade sur les multiples sentiers. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est gestionnaire d'un aérodrome alliant les activités sportives (parachutisme) et ludiques (meeting aérien), drainant une importante population hors territoire.

Parallèlement à des réalisations prépondérantes portant sur l'assainissement et l'eau potable, la politique volontariste lancée, voici plus d'un quart de siècle, en matière de ramassage, d'élimination et de traitement des déchets, fait de l'agglomération l'une des pionnières de la protection de l'environnement.

Depuis la signature du projet d'agglomération, les élus des 36 communes de la Communauté d'Agglomération de Lens - Liévin se sont lancés dans un vaste chantier visant à donner, de l'agglomération, une image à la hauteur de ses ambitions.

Lens-Liévin un territoire d'excellence économique et d'innovation touristique

Par sa situation géographique exceptionnelle et des infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires particulièrement denses, l'agglomération se place en position dynamique face au développement des entreprises et à l'implantation de nouvelles unités de production.

Inséré au cœur du triangle de trois autoroutes structurantes, A1/Paris-Lille, A26/Calais-Reims et A21/Douai-Liévin ; et irrigué par 20 échangeurs autoroutiers, l'arrondissement organise et développe son attractivité.

Variété et densité des entreprises, telles sont les caractéristiques du tissu économique local. De grandes entreprises, françaises ou étrangères, côtoient les PME qui constituent la grande majorité des structures entrepreneuriales du territoire.

L'activité économique est générée principalement par des sociétés de services, bien que la part de l'industrie ne soit pas négligeable.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin assure la maîtrise d'ouvrage de bâtiments industriels. L'expérience accumulée dans ce domaine permet de livrer aux chefs d'entreprises des locaux sur mesure. Ces projets sont portés par le service développement économique qui accompagne les industriels dans toutes les formalités, notamment l'aide au recrutement et à la formation.

L'excellence économique

Valorisation de la filière logistique

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se situe sur une zone européenne stratégique puisqu'elle se positionne au cœur du triangle Paris-Londres-Rotterdam.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ses partenaires ont mis en place une stratégie de prospection ciblée pour valoriser et développer la filière logistique, au travers de divers axes (formation, promotion, activités, services, recherche et développement).

Une référence en matière d'éco-entreprise

Le paysage de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a longtemps souffert d'une activité industrielle outrancière. Tirant des leçons du passé et soucieuse de protéger l'environnement, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de créer une filière d'excellence dédiée aux éco-industries. Enfin, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et ses partenaires encouragent l'installation d'entreprises spécialisées dans le recyclage.

Sport et bien être

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin possède sur son territoire des installations sportives de qualité (Stade Couvert Régional située à Liévin, le Stade Bollaert-Delelis implanté sur Lens). D'ailleurs, ces infrastructures ont déjà accueilli et accueilleront encore des manifestations sportives de dimension planétaire (Coupe du Monde de football en 1998, Ligue des Champions, Coupe du Monde du rugby, Meeting international d'Athlétisme). Le Stade Bollaert-Delelis recevra en 2016 des matchs de la coupe d'Europe de football.

Ces équipements représentent de véritables atouts de développement notamment sur le plan économique; le souhait est d'aller plus loin et de favoriser l'émergence des projets d'envergure en lien avec le sport, les loisirs et le bien-être.

Le pôle d'excellence sportive de Liévin

La ville regroupe en son sein divers sites de taille dédiés au sport (Stade Couvert Régional, Centre Régional d'Accueil et de Formation, Université). Ces sites sont appelés à monter en puissance dans les années à venir et parallèlement, d'autres équipements viendront les rejoindre. Il est notamment prévu de créer un parc d'activité de 13 hectares consacré à la filière sport, forme et bien-être.

L'économie créative

Cette dynamique, alliée au rayonnement du Louvre-Lens et de la labellisation UNESCO, fait naître de nouveaux projets :

- un pôle numérique culturel : cluster de numérisation des livres, œuvres d'art, éléments de patrimoine, parcours touristiques ...
- la filière d'excellence des métiers d'art, axée sur la formation et l'innovation

L'innovation touristique

L'évolution de l'activité touristique sur le territoire notamment liée à l'ouverture du Louvre-Lens en décembre 2012 qui ouvre la perspective d'une nouvelle destination touristique ainsi que les événements majeurs pour le territoire tels que le Centenaire de la Grande Guerre ou l'EURO 2016 de Football, invite le territoire à poursuivre ses efforts pour développer l'accueil des touristes, gage d'un nouvel élan pour l'économie locale.

Labellisé Pays d'Art et d'Histoire en 2008 et classé au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « paysages culturels évolutifs », le territoire, à l'image du musée du Louvre-Lens, le territoire ne manque pas d'atouts et il a su s'appuyer sur ce vecteur de développement culturel, économique et touristique pour renforcer son attractivité.

Avec ses sites emblématiques de Vimy et de la colline de Notre-Dame-de-Lorette, l'agglomération reste un des hauts-lieux de la Première Guerre mondiale. A ce titre, la CALL a préparé activement les commémorations liées à ce conflit, en aménageant notamment un centre international d'interprétation de la Grande Guerre, inauguré le 9 mai 2015.

Le tourisme industriel, un axe fort du développement territorial

Initiative s'inscrivant dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, un itinéraire d'interprétation a été installé sur la Base 11/19 à Loos-en-Gohelle, à quelques encablures du Louvre-Lens.

Lens'14-18 Centre d'histoire Guerre et Paix

Inauguré le 9 mai 2015, ce portail dédié à la Première Guerre mondiale s'étend sur une surface de 1200 m². Ce lieu d'interprétation des champs de bataille de la Grande Guerre en Flandre française et en Artois, situé au pied de la colline de Notre-Dame de Lorette (principale nécropole française de la première guerre mondiale), a pour vocation de rappeler au public la dureté des combats qui ont marqué notre région durant ce conflit mondial. Réalisé par la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin en lien avec ses partenaires (Europe, État, Région, Département), sa conception a été confiée au cabinet parisien Pierre Louis FALOCI.

DIRECTION GENERALE CHARGEE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

I – AMENAGEMENT DE L'ESPACE ECONOMIQUE

Les démarches engagées en 2013 pour la clôture des conventions publiques d'aménagement arrivées à échéance se sont poursuivies.

Le protocole de liquidation et le bilan de clôture de la CPA Les Jardins de l'Artois ont été approuvés au Conseil du 27 juin 2014.

Le Conseil du 17 novembre 2014 a approuvé les protocoles de liquidation et les bilans de clôture des CPA Quadraparc I et Montgré.

D'autres opérations confiées à la SEM Territoires 62 sont arrivées à échéance au cours de l'année : Quadraparc II le 19 avril 2014, La Galance le 16 novembre 2014, la ZI des 14 le 26 novembre 2014 et la ZAC An 2000 le 31 décembre 2014.

Les démarches nécessaires à leur clôture ont donc été engagées.

Pour permettre le développement de la Zone Industrielle des 14 à Avion et l'implantation d'une plateforme logistique, un marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement Artélia / Agence Devillers le 13 août 2014.

L'objectif est de réaliser un nouvel accès depuis la RD40 et une voirie de desserte permettant la viabilisation de 35 ha de foncier.

Estimation des travaux : 3 000 000 € HT

II - GRANDS PROJETS

1- SITE DU 11/19

- **Réhabilitation de l'ancien local électrique afin de créer un accueil touristique et commodités**

La Base 11/19 site majeur du classement Unesco suscite un intérêt grandissant. Afin de répondre au nombre croissant de visiteurs (30 000 visiteurs par an), la CALL procède à la réhabilitation de l'ancien local électrique afin de créer un accueil touristique et commodités. La maîtrise d'œuvre a été confiée à Pierre Habourdin Architecte (Béthune). Un financement de 30% a été accordé par le Conseil Général au titre du Contrat Territorial de Développement Durable et une subvention de 10 000 € a été attribuée par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais pour le volet fonctionnement au titre du Contrat de Rayonnement Touristique. Les travaux ont commencé le 29 septembre 2014 pour une durée de 6 mois.

- Coût des travaux: 210 000 €,
- Coût de la maîtrise d'œuvre: 13 731 €,
- voirie: 52 945 €,
- Le budget mobilier est de 10 000 €,
- Le bâtiment sera composé de trois espaces :
 - L'accueil un espace détente dédié,
 - La mezzanine: réunion et stockage,
 - Les commodités: à usage de l'office de tourisme, des visiteurs et des groupes reçus.

- **Signalétique directionnelle**

Afin de renforcer l'accessibilité au site, des panneaux directionnels ont été posés dans un rayon de 3 kilomètres autour de la Base 11/19 proposant un renvoi entre Saint-Amé et la Base 11/19. Coût de l'investissement 6 996 € HT.

- **Développement d'un programme tertiaire sur le site du 11/19**

La Caisse des Dépôts, Batixia et Act Environnement se sont engagés dans le développement d'un bâtiment tertiaire de 1 521,30 m² sur le site du 11/19 à proximité de la jardinerie « Les Jardins du Louvre » et l'opération Villavenir.

Ce projet de bâtiment est l'occasion pour Eiffage, promoteur sur cette opération, de mettre en œuvre un concept constructif innovant « LIGNUM » combinant de manière efficiente le bois massif et le béton pour parvenir à la construction d'un bâtiment au sein duquel l'optimisation énergétique est garantie.

Le permis de construire pour la réalisation de ce bâtiment a été accordé le 28 juillet 2014.

Au cours de l'année 2014, un travail étroit a été mené entre les services communautaires et les 3 investisseurs pour l'élaboration d'une promesse de vente d'un terrain de 2 400 m² environ, d'un contrat d'amodiation de 20 places de stationnement et d'un bail en état futur d'achèvement pour un plateau de 500 m² environ.

2- POLE D'EXCELLENCE SPORTIF

L'ensemble des terrains (parkings, espaces verts) situés autour du Stade Couvert Régional et correspondant au Cœur de Pôle ont été transférés à la CALL en novembre 2014.

Les travaux du prolongement de l'axe Maurice Garin et de l'aménagement de parkings événementiels mis à l'arrêt au cours de l'année 2013 n'ont pas redémarré en 2014.

L'année 2014 a permis, néanmoins, l'engagement d'une réflexion pour la sécurisation de ces parkings afin d'éviter l'intrusion de gens du voyage.

Le demi-terrain synthétique réalisé en 2013 dans l'enceinte du parc sportif de Rollencourt a été remis à la CALL en octobre 2014. Coût d'investissement : 638 171 € HT.

Une convention de gestion et d'entretien de cet équipement a été mise en place avec la ville de Liévin.

Concernant le secteur Delattre de Tassigny, la CALL a sollicité l'E.P.F. afin de mettre en œuvre une convention opérationnelle pour l'acquisition et la démolition des derniers logements situés le long de la rue Delattre de Tassigny entre la rue Montaigne et la station Total.

3 - LOUVRE-LENS ET LA DYNAMIQUE EURALENS

Les missions confiées en 2010, par le groupement de commande Euralens composé des villes de Lens, Liévin, Loos-en-Gohelle et la CALL, à l'équipe Desvignes/Portzamparc/Artélia dans le cadre de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère se poursuivent.

- **Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage**

Le marché confié au groupement Une Fabrique de la Ville / SCET est arrivé à échéance le 31 janvier 2014.

L'année 2014 a donc été mise à profit pour engager une consultation afin de désigner un nouvel assistant à maîtrise d'ouvrage pour le groupement de commande Euralens.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, ce marché a été attribué au groupement Une Fabrique de la Ville / SCET / Attitudes Urbaines pour une durée de 2 ans reconductible 2 fois 6 mois.

Le coût à la charge de la CALL est de 205 554,25 € HT.

- **Déclinaison du plan directeur Euralens centralité**

Le marché subséquent n°2 « coordination des opérations engagées dans le périmètre Euralens centralité » de l'accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère a été engagé en 2012.

L'objectif de ce marché est la traduction de manière opérationnelle des orientations définies par le plan directeur, approuvé en 2011, et la coordination des opérations engagées dans le périmètre Euralens centralité.

Suite à la première commande d'étude réalisée en 2013, une deuxième commande a été faite auprès de la maîtrise d'œuvre au premier trimestre 2014 afin d'engager les études suivantes :

- Production de schémas d'aménagement détaillés : Secteur 11/19 – frange sud de l'A21 à Loos-en-Gohelle, Secteur Lens Centralité, Secteur Jaurès – implantation des réserves du Louvre à Liévin, secteur Fonds à Marles à Liévin.
- Suivi et renforcement de la cohérence des projets engagés : Quartier Ouest et secteur Quadraparc à Loos-en-Gohelle.
- Réflexion prospective et suivi des transformations à long terme : Secteur 12/14 élargie – site d'implantation du nouveau CHL.

Le coût de ces études à charge de la CALL est de 79 750 € HT.

Toutefois, en l'absence d'assistance à maîtrise d'ouvrage au cours de l'année 2014, l'ensemble de ces études n'ont pu être engagées.

4- POLE DE CONSERVATION DU LOUVRE

Afin de permettre l'implantation du Pôle de Conservation du Louvre sur le territoire communautaire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a engagé des investigations géotechniques sur une emprise de 40 000 m² située dans le secteur Jaurès à Liévin.

Le coût de ces études s'élève à 76 000 € HT.

III – COHESION SOCIALE HABITAT

1- LOGEMENT SOCIAL DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE (ENVELOPPE DELEGUEE)

849 150 € ont été engagés en 2014, pour construire 560 logements, dont 111 logements très sociaux.

- **Les aides de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**

196 000 € de subventions ont été octroyés permettant d'aider à la réalisation de 49 logements locatifs sociaux ou en accession sécurisée dans le cadre du dossier ANRU de la commune de Liévin.

2- LOGEMENT PRIVE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE (ENVELOPPE ANAH)

1 201 352 € ont été consommés, pour réhabiliter 108 logements en parc diffus dont 351 093 € pour la rénovation thermique (Habiter Mieux).

- **Les aides de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**

- * Développement de l'activité de l'Espace Info-Energie (EIE)

Suite à la création de l'EIE en décembre 2013, ce nouveau service gratuit à la population s'est largement développé. La conseillère a répondu à 547 demandes sous forme de conseils personnalisés en matière de gestion de l'énergie (économie) et aux énergies renouvelables en matière d'énergie

La conseillère EIE est présente dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au 6 rue Lavoisier à Lens. Elle est joignable au 03.21.790.518 ou par mel info-energie@agglo-lenslievin.fr

- * Permanences Immobilière Sociale 62

En 2014, l'agence immobilière à vocation sociale a maintenu ses permanences dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, rue Lavoisier, pour aider les particuliers aux faibles revenus et difficultés sociales dans leur recherche de logement. Sur l'année, 5 permanences ont été tenues le 3^{ème} mercredi des mois de janvier, février, mars, octobre et décembre.

Une baisse importante du nombre de logements en gestion a été constatée suite à l'application des consignes données par le Conseil d'Administration (résiliation de 19 mandats pour des qualités de lots trop médiocres et sans réalisation de travaux). Toutefois, 3 nouveaux logements ont été captés sur un objectif de 5 avec une qualité de lots supérieure: 2 logements sont en catégorie énergétique classée « D » et 1 en « F ».

* Lutte contre l'habitat indigne

En 2014, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a maintenu son dispositif pour aider les propriétaires à réaliser leurs travaux en versant une aide financière de 600 €. En 2014, 5 propriétaires ont bénéficié de ce soutien financier.

En parallèle, une convention d'objectifs avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) a été signée le 28 février 2014. Cette convention est axée entre autres sur l'amélioration de l'habitat dans le parc privé, l'accession à la propriété, la lutte contre l'habitat indigne, l'expertise juridique, la veille juridique (assurée par la lettre Habitat actualités) et la communication (réalisation d'une plaquette papier et tournage d'une émission sur Téléohelle).

Cette première année de partenariat a montré les besoins du territoire du secteur privé. De janvier à octobre 2014, 200 consultations juridiques ont été données, essentiellement des particuliers (83%). Les collectivités représentent 14%.

L'ADIL a participé à un salon immobilier sur la commune d'Avion le 4 octobre 2014 avec le bailleur ICF dans le cadre d'une vente HLM (renseignements donnés sur le prêt à taux zéro et réalisation de diagnostics financiers).

Des réunions à destination des communes ont été réalisées les 1^{er} avril, 17 juin et 18 décembre.

* Lutte contre la précarité énergétique

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a poursuivi en 2014 son dispositif financier complémentaire aux aides Anah et au programme national Habiter Mieux. L'aide financière de 500 € a permis d'aider les propriétaires occupants à financer leurs travaux liés à la précarité énergétique. Ce sont 84 logements qui ont bénéficié de cette subvention.

Deux réunions d'information relatives au programme Habiter Mieux ont été organisées les 27 juin et 1^{er} juillet 2014 pour les communes. 17 étaient présentes sur les 36 membres, soit au total 24 représentants.

Un comité de pilotage de suivi du protocole a été organisé le 26 septembre 2014 en présence des communes et des partenaires.

Des permanences mensuelles ont été mises en place dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour faciliter les échanges entre les propriétaires et les opérateurs présents sur le territoire.

* Consultation par appel d'offres ouvert pour un Programme d'Intérêt Général « précarité énergétique, habitat indigne et perte d'autonomie »

Suite à la réalisation de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général, la rédaction du cahier des charges a permis de lancer une consultation marché pour missionner un opérateur sur l'ensemble du territoire. Le groupement Habitat Développement Groupe Interrégional et le Pacte du Pas de Calais ont été retenus. Ce programme sera opérationnel pour une durée de 3 ans dès le lancement de l'ordre de service.

* Développement de partenariats

En 2014, différents partenariats ont été développés, notamment avec :

- Le Pacte Energie Solidarité : convention de partenariat basée sur la communication locale du programme national pour l'isolation des combles perdus à 1€.
- Ekvation en collaboration avec le service Développement Economique : réflexion sur la création d'un club entreprises.
- L'association des communes minières (ACM) dans le cadre de la future étude sur la thermo-photographie aérienne.
- Les communes dans le cadre de leur projet de réhabilitation sous forme d'accompagnement dans des réunions publiques (projet association/caméra thermique Givenchy-en-Gohelle, réhabilitation quartier cité 8 - Loison-Sous-Lens, réhabilitation quartier Loos-Réhab - Loos-en-Gohelle).
- Participation à une journée de sensibilisation avec le Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique sur la commune de Lens.

3- COHESION SOCIALE

La CALL a mis en œuvre la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'écriture d'un Projet de Territoire de Cohésion Sociale. Le cabinet ORGECO a produit les premiers éléments d'analyse de la situation et les enjeux du futur Projet de Territoire de Cohésion Sociale. La finalisation est prévue en 2015.

Contrat Urbain de Cohésion Sociale : 135 projets financés pour 803 309 € et 7 Programmes de Réussite Educative sur le territoire.

- **Les Appels à projets du Conseil Régional** ont permis aux porteurs de développer des projets dans le cadre de la Politique de la Ville et du Développement Durable.

Le Programme Territorial de Santé a permis de développer de nombreux projets en Santé.

- **Nouveau Contrat de Ville 2015-2020**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, compétente en matière de Politique de la Ville, a engagé les négociations avec l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et l'ensemble des partenaires signataires pour la rédaction du nouveau contrat de ville.

La définition des quartiers réglementaires a été partagée avec les communes dans les contraintes imposées par l'Etat (critère unique du revenu fiscal médian par unité de consommation dans le carroyage INSEE). Les premiers groupes de travail politiques et techniques ont permis d'engager les négociations à partir des besoins identifiés dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

- **Activités Scientifiques et Techniques**

Le 17^e Village des Sciences a eu lieu en octobre dans les locaux de la Faculté Jean Perrin de Lens (1200 personnes). Un nouveau partenariat entre l'Agglomération et le Forum Départemental des Sciences a permis aux écoles, associations de bénéficier de la mise à disposition d'outil pédagogiques et de visite au Forum Départemental des Sciences.

- **Prévention Routière**

22 communes engagées 52 personnes formées par la Comité Départemental de l'association Prévention Routière.

Une session de formation en collaboration avec le Comité Départemental de Prévention Routière a eu lieu le dernier trimestre 2014.

Le 8^e Challenge communautaire a eu lieu en mai à MEURCHIN dans les locaux de l'école Les Platanes 91 enfants ont participé à la manifestation.

Le 7^e Village Prévention Routière s'est tenu en novembre dans les locaux de la salle Bigotte de HARNES 800 personnes.

- **Soutien aux associations**

- Unis-Cité,
- Comité Départemental du Pas-de-Calais de l'association Prévention Routière,
- Le Cheval Bleu,
- Neuf de Cœur,
- Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique de Lens-Liévin,
- Association Pour la Solidarité Active,
- Accueil et Réinsertion Sociale,
- Aide aux Victimes et Information Judiciaire du Pas-de-Calais (AVIJ 62),
- Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de la Famille (CIDFF62).

- **Bilan statistique général de la Maison de la Justice et du Droit :**

Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, la MJD a reçu 12469 personnes :

- 6526 personnes ont été reçues par les agents permanents de la MJD, dans le cadre de l'accès au droit (demandes d'informations juridiques, orientation vers les services compétents, aide dans les démarches administratives)
- 5943 personnes ont été reçues par les différents intervenants de la MJD :
 - Le défenseur des droits chargé de la médiation avec les services publics (ancien Délégué du médiateur de la République) : 224 personnes
 - Le Délégué du Procureur (mineurs) : 372 personnes
 - Le Délégué du Procureur (majeurs) : 380 personnes
 - Les avocats : 406 personnes
 - L'Association Socio- Educative et Judiciaire (A.S.E.J) : 975 personnes
 - A.V.I.J 62 (Juriste) : 172 personnes
 - A.V.I.J 62 (Psychologue) : 227 personnes
 - Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P) : 1739 personnes
 - Les Conciliateurs de Justice : 565 personnes
 - Les Médiateurs Pénaux : 272 personnes
 - Le C.I.D.F : 237 personnes
 - L'A.D.A.E (Association Départementale d' Action Educative) : 173 personnes
 - L'U.E.M.O (Unité Educative en Milieu Ouvert) :
 - L'U.D.A.F (Union Départementale des Associations Familiales) : 25 personnes
 - A.E.B (Aide Educative et Budgétaire) : 16 personnes
 - Le Défenseur des Droits chargé de la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité (Ancienne Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Egalité : HALDE): 160 personnes
- Les Conciliateurs de Justice ont assuré 547 tentatives de Conciliation, 209 accords ont été enregistrés dont 123 PV déposés au Tribunal d' Instance.
139 Médiations Pénales ont débouché sur 82 accords.
- 213 compositions pénales ont été réalisées.

IV - SERVICE STRATEGIES TERRITORIALES

1- POURSUITE DES REFLEXIONS STRATEGIQUES URBAINES :

- **Renouvellement urbain :**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a poursuivi ses missions de renouvellement urbain sur les 6 programmes ANRU de la période 2005 – 2014 au titre de ses compétences Assainissement, Gestion des déchets (tri sélectif) et Habitat (Aide à la création de logements sociaux, Fonds de Rénovation Urbaine).

La participation financière s'élève au total à 14 401 895,83 € soit une enveloppe annuelle moyenne d'environ 1 600 000 € toutes actions confondues.

- **Programme Local de l'Habitat :**

Le nouveau Programme Local de l'Habitat 2014-2020 détermine la stratégie communautaire collective en matière de logement et de peuplement autour de 4 grandes orientations : production, amélioration de l'habitat, réponse aux publics spécifiques et gouvernance renforcée.

L'année 2014 a permis sa finalisation : la consultation des communes et du SCOT achevée en Février, a donné suite après communication à la CRH et aux services de l'Etat et présentation au séminaire d'élus d'Octobre, à l'adoption définitive par délibération du 15 décembre 2014.

Avec un objectif ambitieux de 1310 logements par an, le Programme dénombre pas moins de 25 actions pour rééquilibrer, développer et diversifier l'offre en logements sur l'ensemble du territoire communautaire, durant les 6 années à venir : politique foncière, offre locative ciblée, accession à la propriété, lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique, rénovation des quartiers en lien avec les habitants, actions spécifiques pour les jeunes, les personnes âgées, handicapées, logement d'urgence.

- **Urbanisme réglementaire**

Au titre de sa mission de soutien à l'élaboration, révision et modification des Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.), la CALL a été sollicitée en 2014 par les communes de Harnes, Bully-les-Mines, Loison-sous-Lens, Eleu-dit-Leauwette, Noyelles-sous-Lens, Avion, Billy Montigny et Carency.

En sa qualité de personne publique associée, la CALL a suivi l'élaboration du PDU du syndicat Mixte des Transports. Egalement, l'EPCI accompagne le SCOT sur l'évaluation et les perspectives d'évolutions de son document en vigueur.

- **Assistance technique communautaire**

Au titre de son partenariat avec le CAUE, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a assisté les communes de Gouy-Servins, dans le cadre de la réhabilitation d'une ancienne école en micro-crèche/salle associative et de Bénifontaine, pour le réaménagement du centre-bourg.

2- SOUTIEN FINANCIER AUX PROJETS COMMUNAUX

- **Fonds de Rénovation Urbaine**

Parmi les actions de renouvellement urbain, le Fonds de Rénovation Urbaine (F.R.U.) contribue à la réalisation d'opérations d'ensemble déclinées de manière pluri-annuelle (3 ans minimum) comprenant majoritairement des interventions sur l'habitat et en accompagnement d'intervention sur les équipements publics (hors VRD) en vue de concourir à la recomposition urbaine et à la mixité sociale.

En 2014, 254 773 € ont ainsi été engagés pour soutenir le renouvellement de la Cité des Camus à Angres, la « Cité du 10 » à Billy-Montigny et la Grande Résidence à Lens.

- **Fonds d'intervention foncière :**

Instauré en 2006 pour l'ensemble des communes de l'agglomération, le FIF contribue aux acquisitions foncières à vocation d'habitat social ou de primo-accession, à hauteur de 15% d'un montant cumulé « acquisition + frais », soit une aide maximale de 22 500 €.

Dans le cadre de ce dispositif, la participation de la CALL aux projets des communes de Noyelles-sous-Lens et Angres s'élève en 2014 à 50 679 €.

3 nouvelles conventions ont été établies pour les communes de Noyelles sous Lens et d'Avion et 8 ont été prorogées par voie d'avenants, les communes concernées n'ayant pu finaliser leurs acquisitions dans les délais initiaux tout en maintenant leurs projets.

- **Fonds de Concours aux Communes Rurales :**

Instauré en 2000, le FCCR contribue à la réalisation des projets d'équipements des 14 communes rurales du territoire.

Depuis 2006, un montant de 22 900 € par commune (soit 320 600 € au total) est attribué annuellement au titre du FCCR, cumulable sur 3 ans : ce dispositif a été reconduit à l'identique en 2014.

5 projets ont ainsi été financés sur cet exercice (parking du terrain de sport et restauration de l'église à Givenchy-en-Gohelle, rénovation des écoles maternelle et primaire à Estevelles, travaux d'aménagement qualitatif liés à la sécurisation du CD 65 à Villers-au-Bois, gîte communal à Souchez).

3- PARTENARIATS

- **Convention-cadre avec l'E.P.F**

Suite à l'engagement par l'EPF de son Programme Pluriannuel d'Intervention 2015-2019, la CALL a contribué à la contractualisation de ce nouveau programme sur son territoire, en intégrant à la convention-cadre (approuvée en Décembre 2014) les enjeux de ses documents-cadres : Schéma Directeur EURALENS, Programme Local de l'Habitat, Plan Local de Développement Economique... et de ses Grands Projets.

Dans cette convention dotée par l'EPF d'un budget d'acquisition de 15 millions, ce sont ainsi pas moins de 27 opérations qui sont d'ores et déjà programmées, dont 18 pour le « foncier de l'habitat et du logement social », 5 pour le « foncier immobilier industriel et de services », 3 pour le « foncier de la biodiversité et des risques » et 1 au titre du « fonds pour la constitution du gisement de renouvellement urbain ».

- **Centre de Ressources Numériques Territorial**

Soucieuse de développer et mettre en réseau ses 18 Espaces Publics Numériques, la CALL a répondu à l'appel à candidature régional « Centre de Ressources Numériques Territorial » (CRNT), afin de les intégrer plus fortement dans l'animation territoriale, notamment dans l'accompagnement au développement de l'innovation et de permettre aux communes non dotées de ces Espaces, de bénéficier de services mobiles.

Ce projet, sélectionné et subventionné à hauteur de 30% par le Conseil Régional sur un montant de 56 500 €, doit ainsi s'implanter au sein du Louvre-Lens Vallée et se déployer sur les communes volontaires, pour diffuser la culture numérique dans les domaines les plus variés (développement économique, fabrication numérique de proximité de type FabLab, pratiques artistiques et culturelles, valorisation du patrimoine...), mutualiser la professionnalisation des animateurs et accompagner les projets des habitants.

- **Assistance interne – Partenariat avec les communes:**

- Assistance juridique pour le service Développement Economique pour l'élaboration du DCE « AMO PLDE »,
- Dossier juridique à destination du service Habitat sur la loi ALUR « volet habitat »,
- Dossier juridique à destination des techniciens et élus communautaires sur la loi ALUR « volet urbanisme ».

V - SERVICE JEUNESSE CULTURE SPORT TOURISME

1- CULTURE

- **Subventions aux équipements culturels et aux manifestations culturelles mettant en valeur le territoire**

En 2014, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a poursuivi son accompagnement auprès de 13 centres culturels (deux nouveaux équipements ayant rejoint en 2014 le dispositif : le centre culturel de Mazingarbe, la Scène Locale Artistique Mutualisée), de deux associations intercommunales de développement culturel du territoire et de l'association d'éducation populaire Gauheria, le Passé de la Gohelle en leur allouant des subventions pour un montant global de 355 000 €.

En 2014, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a apporté son soutien à trois manifestations culturelles qui participent au rayonnement du territoire : le Salon du Livre Policier-Lens, Pas-de-Calais Libéré-Souchez et Des racines et des Hommes- Harnes pour un montant global de 13 500 €.

- **Ingénierie culturelle**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a participé aux différents comités de pilotage des communes et des associations qui souhaitent un accompagnement pour le suivi de leur futur équipement culturel (médiathèque, théâtre, ...) ex. : Maison de l'Art Contemporain de Sallaumines ; Musée de Harnes,... ; ou encore pour la mise en place de projets culturels de territoire (ex. : Mission d'Appui Artistique, Université Populaire de Mineurs du Monde, nouvelle direction de Culture-Commune Scène Nationale,...).

- **Développement d'outils de promotion culturelle**

Afin de favoriser la promotion des équipements culturels présents sur son territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a élaboré deux magazines télévisuels diffusés sur la chaîne intercommunale Télégohelle et sur internet. Le premier magazine intitulé « La Base » propose mensuellement de retrouver les temps forts du territoire ; le second magazine « L'émission qui n'a pas de nom mais qui a du fonds » est programmée ponctuellement, il permet de découvrir les équipements et les manifestations dans le domaine de la lecture publique.

- **Elaboration d'une convention cadre avec le Louvre-Lens**

Dans le cadre de sa politique de démocratisation de la culture, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a élaboré avec le Louvre-Lens une convention partenariale ayant pour objectifs de faciliter la mise en réseau des acteurs culturels autour du Louvre-Lens et de favoriser l'accès à la culture notamment auprès des publics fragilisés. L'opérationnalité de la convention est prévue pour 2015.

- **Définition de la compétence CULTURE de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**

Dans le cadre de l'évolution de ses statuts (actée par arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2012), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a souhaité s'adjoindre une expertise afin de définir l'intérêt communautaire dans le domaine de la culture. L'année 2014 a permis de recruter le mandataire – en l'occurrence – le cabinet Via-Culture qui sera chargé de cette mission au cours du premier semestre 2015.

- **Maison Syndicale des Mineurs**

Cet équipement à vocation patrimoniale est entré dans la phase opérationnelle de sa réhabilitation. En parallèle aux travaux de rénovation, l'Agglomération élabore la programmation qui sera proposée au public dès la réouverture de l'équipement fin 2015.

2- TOURISME

- **Lens'14-18 – Centre d'Histoire Guerre et Paix**

Le centre d'interprétation dédié à la présentation à Souchez, au pied de la Nécropole Notre-Dame de Lorette est entré en 2014 dans une phase opérationnelle.

La pose de la première pierre s'est tenue le 17 janvier, en fin décembre le bâtiment de 1200 m² était hors d'eau / hors d'air. Les travaux d'aménagements extérieurs concernant le parvis, les aires de stationnement, les espaces verts et la desserte du site ont commencé au début de l'été. Après le lancement des consultations en juillet 2014, les marchés muséographies ont été attribués en novembre pour préparer l'exposition permanente qui sera présentée dans le site.

- **Anneau de la Mémoire, Mémorial international de Notre-Dame-de-Lorette**

L'anneau de la mémoire, Mémorial international de Notre-Dame-de-Lorette, rendant hommage aux 600 000 soldats de toutes nationalités morts en région Nord-Pas de Calais au cours de la Première Guerre mondiale a été édifié par le Conseil Régional avec le concours de la CALL (500 000 €) sur une durée de 9 mois.

Il a été inauguré le 11 novembre 2014 en présence du Président de la République et a remporté en cette fin d'année 2014 un vif succès au regard de la fréquentation importante du site. Il est l'un des plus importants et des plus novateur mémorial sur la planète.

- **Manifestations dans le cadre du Centenaire**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a souhaité accompagner le tissu associatif local ainsi que les communes qui désiraient s'engager dans des actions à destination de la population en lien avec le centième anniversaire de la Première Guerre mondiale.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a lancé un appel à projets auprès des communes et des associations. Ont été retenues et accompagnées financièrement, en complémentarité des communes, 38 manifestations réparties sur 16 communes essentiellement des spectacles, des expositions et du travail de mémoire.

La contribution de la communauté d'agglomération a été répartie comme suit :

- 40 535 € à destination des associations locales dans le cadre du versement d'une subvention exceptionnelle.
- 71 000 € à destination des communes dans le cadre de la participation au financement des actions correspondantes engagées.

Soit une dépense de 111 535 € pour l'année 2014.

- **Sillons de la Mémoire**

Dans le cadre du schéma régional des chemins de mémoire en Nord-Pas de Calais, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en partenariat avec la Communauté de Communes de l'Artois et le Comité Régional au Tourisme a créé en 2011 un circuit cyclo-touristique ayant pour objectif de relier les grands sites de mémoire sur les deux territoires. La Communauté d'Agglomération Artoiscomm a entrepris une démarche similaire sur son territoire.

Afin de commémorer le Centenaire de la Grande Guerre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, la Communauté Urbaine d'Arras et l'Office de Tourisme de Béthune-Bruay ont décidé de relier ces chemins de Mémoire en créant une manifestation de découverte des sites sur les trois territoires en créant un itinéraire spécifique adapté aux cyclotouristes, d'une distance de 60 km. La première édition a eu lieu le samedi 27 juin 2014 et a réuni près de 200 amateurs de vélo.

- **Attribution de subventions aux particuliers porteurs de projets d'hébergement touristique**

Une cellule d'accompagnement des porteurs de projets d'hébergement touristique (meublés de tourisme, chambres d'hôtes...) a été mise en place sur le territoire de LENS-LIEVIN. Constituée d'un réseau de partenaires de la Maison du Département de Lens-Liévin regroupant l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques, les services communautaires et l'Office de Tourisme et du Patrimoine, elle apporte un soutien régulier aux porteurs potentiels dans la concrétisation de leurs projets.

L'objectif de la cellule d'accompagnement est d'aider les porteurs dans la concrétisation de leur projet et de susciter l'émergence de nouvelles réalisations, d'encourager les personnes désireuses de s'engager dans la valorisation de leur territoire auprès de touristes, de communiquer sur les aides mobilisables et les outils d'orientation.

La CALL accompagne financièrement les projets d'hébergement touristique du territoire portés par les particuliers, répondant à différents critères qualitatifs (soutien financier apporté en 2014 à Mr et Mme PISULA, pour la création de trois chambres d'hôtes à MEURCHIN, et Mr et Mme DUBOCAGE pour la création d'un meublé de tourisme sur la commune d'ABLAIN-SAINT-NAZAIRE).

19 visites ont été réalisées en 2014.

- **Anniversaire UNESCO**

La CALL a participé à la manifestation Bassin Minier en Fête pour fêter le 2^{ème} anniversaire de la labellisation UNESCO en accompagnant techniquement le Pays d'Art et d'histoire pour la mise en place en place d'une animation sur la base 11/19.

- **Etude signalétique valorisation UNESCO**

Suite à la labellisation UNESCO, la Mission Bassin Minier a engagé une étude pour définir les outils permettant de valoriser le label à l'échelle du Bassin Minier.

- **Schéma d'accueil des camping-cars**

Le cabinet Traces TPI a réalisé une étude en trois phases pour mettre en œuvre un schéma d'accueil à destination des campings caristes avec la réalisation de fiches programme qui ont été adressées aux communes concernées.

- **Contrat de Rayonnement Touristique**

La CALL s'est associée avec la Région Nord-Pas de Calais et la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin afin de signer un contrat de rayonnement touristique dans le but de valoriser les actions touristiques menées sur les deux territoires. Une subvention régionale de 30% a été accordée sur les actions 2014 mentionnées dans ce dit contrat.

- **Subvention Mission Louvre-Lens Tourisme**

La CALL a accordé une subvention de 59 000 € à la Mission Louvre-Lens Tourisme afin de promouvoir la destination Autour du Louvre-Lens en réalisant différents outils : site internet, vidéo promotionnelle en français et en anglais, petit journal, Kit de promotion à destination de la branche HCR...

Mais aussi d'éditer un guide émotionnel dont la contribution provient des habitants de l'agglomération Lens-Liévin.

- **Recreate – Salon des métiers d'art**

Dans le cadre du projet européen Recreate, dix artistes de Medway et Eastleigh (villes partenaires du projet) sont venus exposer au Salon des métiers d'art qui s'est déroulé les 11 et 12 octobre derniers sur le parking du Stade Bollaert-Delelis à Lens.

- **Recreate Pop up**

Dans le cadre du projet européen Recreate, il a été proposé d'organiser des expositions éphémères dans les hôtels, cafés, restaurants basés sur le territoire afin d'accueillir des artistes anglais et français.

- **Evénementiels**

- * Route du Louvre

Pour la neuvième édition de la Route du Louvre, le dimanche 11 mai 2014, la CALL a attribué une subvention de 30 000 €. Ce grand événement réunit près de 20 000 sportifs dans les différentes disciplines (marathon, 10km, randonnées) et reçoit sur son village d'arrivée sur la Base 11/19 de Loos-en-Gohelle 30 000 visiteurs.

- * Meeting aérien de Bénifontaine

55 000 visiteurs ont pu apprécier le temps d'un week-end particulièrement ensoleillé, les 17 et 18 mai 2014, le balai des avions sur l'aérodrome de Bénifontaine. La Communauté d'Agglomération contribue à la réussite de cet événement en attribuant une subvention de 20 000 €.

3- **SPORT**

- **Partenariats avec les clubs sportifs**

La mise en place de ces actions permet, au-delà de la promotion des clubs et des disciplines, d'amorcer un travail de fond sur les notions de valeurs éducatives et sociales du sport, de la citoyenneté, de la promotion de la santé, de la mobilité, de l'insertion.

Partenariat avec le Racing Club de Lens (R.C.L.), Kéolis Gohelle, le Syndicat Mixte des Transports

3500 enfants ont assisté à 8 matches du Racing Club de Lens en 2014.

- **Dispositif partenarial avec les clubs nationaux**

10 opérations ont été programmées avec le Harnes Volley-Ball et 8 avec le Volley Club Harnésien qui ont touché 825 enfants.

- **Versement de subventions aux associations et clubs sportifs**

- Haut Niveau: 336 760 €,
- Sport Départemental et/ou Régional : 401 023 €,
- Fédérations Affinitaires : 1460 €.

- **Versement de subventions au titre des manifestations de Prestige et mettant en valeur le territoire**

- 139 700 €.

- **Définition de la compétence sport de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a recouru à une expertise et une assistance extérieure afin de définir précisément les limites de sa compétence « sport » dans le cadre de l'évolution de ses statuts (actée par arrêté de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais en date du 15 septembre 2012).

En effet la prise de compétence sport au niveau intercommunal constitue une opportunité de conduire une réflexion approfondie et partagée sur l'organisation territoriale du sport.

Ainsi trois éléments apparaissent fondamentaux dans le développement de cette mission d'assistance :

- Etablir un diagnostic territorial (état des lieux des interventions et pratiques actuelles de la CALL, perspectives offertes par le territoire dans des domaines connexes du sport tels les loisirs, le tourisme, ...),
- Se doter des expertises nécessaires pour éclairer la prise de décision des élus dans la définition de l'intérêt communautaire,
- Favoriser une concertation élargie entre les acteurs concernés par cette compétence.

Le cabinet MOUVENS a été retenu en qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

Quatre enjeux stratégiques ont d'ores et déjà été identifiés, à savoir :

- Développement des Sports de Nature et Santé,
- Sport/Jeunesse/Cohésion Sociale,
- Aménagement Sportif du Territoire,
- Image/Notoriété/Évènements/Sport de Haut Niveau,

VI - SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE

1- TRAME VERTE ET BLEUE

• Développement de la voie d'eau

En fin d'année 2014, dans le cadre de la poursuite de la réflexion sur le développement de la voie d'eau, la commune de Pont-à-Vendin a signé la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial pour la halte nautique avec les Voies Navigables de France et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à réaliser les travaux de requalification de cette gare d'eau.

• SAGE Marque-Deûle

Le SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux) est un document de planification de la gestion de l'eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Il doit être compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) d'Artois-Picardie.

Il doit répondre localement aux objectifs de la Directive Cadre Eau (DCE) du 23 octobre 2000 qui impose notamment :

- Une gestion par bassin versant,
- Des objectifs de bon état par « masse d'eau »,
- Une planification et une programmation avec une méthode de travail spécifique et des échéances,
- Une analyse économique des modalités de tarification de l'eau et une intégration des coûts environnementaux,
- Une consultation du public dans le but de renforcer la transparence de la politique de l'eau.

Le SAGE doit permettre la conciliation de l'ensemble des usages sur le territoire.

• Gestion des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Pour rappel : Le Syndicat Mixte EDEN 62 a les compétences de gestion et les droits de chasse sur les ENS.

Il appartient donc à ce dernier d'organiser la régulation, de définir les règles de sécurité dans le respect de la gestion des terrains acquis et l'engagement à les préserver, à les aménager et à les entretenir dans l'intérêt du public.

A ce titre, la CALL poursuit sa participation à la gestion des Espaces Naturels Sensibles dans le cadre de la convention de partenariat pour la gestion des ENS qu'elle a signée avec le syndicat mixte EDEN 62.

Des plans de gestion sont élaborés pour chaque site et une évaluation est régulièrement faite afin de connaître les impacts de cette gestion sur l'évolution écologique des sites.

Un bilan d'activités a été présenté aux élus par EDEN 62.

L'année 2014 a également été concernée par une modification de la surface gérée. En effet, la zone de préemption du bois Porêt a été retirée du dispositif et le Val du Flot a été ajouté aux ENS gérés par EDEN 62 ; ceci entraînant une augmentation de la surface de gestion passant de 239,72 ha à 300,91 ha soit une hausse de 25,52 %.

La participation de la CALL à EDEN 62 passe donc de 479,44 € à 601,82 € (2€/ha).

De plus, une réunion annuelle associant la fédération départementale de la chasse, les associations de chasse concernées, EDEN 62 et la CALL est organisée afin de définir les modalités de chasse sur les sites.

Ceci a fait l'objet de la signature d'une convention de gestion cynégétique générale sur la période 2014-2017 et de conventions de gestions pour chaque site concerné pour l'année de chasse 2014-2015.

- **Boucle trame verte 18**

- * Achèvement des aménagements sur le cavalier entre le Pont Césarine et le Louvre Lens (intégré à la boucle trame verte 18)

Le mur de soutènement de l'ancien cavalier, propriété de la ville de Lens, a été végétalisé.

- * Véloroute Voie Verte entre Angres et Lens (tracé sur lequel s'appuie la boucle Trame verte 18)

Aménagement de la voie verte entre la rue Gabriel Péri à Eleu-dit-Leauwette et la rue Thomas Edison à Lens (tranche 2) par le Conseil Général et participation financière de la CALL à l'aménagement de cet itinéraire (convention signée).

- **Chaîne des parcs**

Le schéma stratégique de la Chaîne des Parcs a été élaboré par Michel DESVIGNE, PRO DEVELOPPEMENT, BIOTOPE et Inessa HANSCH Architecte ; avec en particulier l'étude de cas sur le parc du canal de la Souchez.

L'objectif de l'étude Chaîne des Parcs était de définir pour l'ensemble des espaces de nature, de loisirs, de culture et de patrimoine du territoire (le "Grand Parc" du Bassin minier) une figure de proue paysagère reconnaissable, forte, appropriable.

Une première sélection des lieux, des liens et des pratiques majeurs du territoire a été réalisée à l'occasion du schéma stratégique de la Chaîne des Parcs.

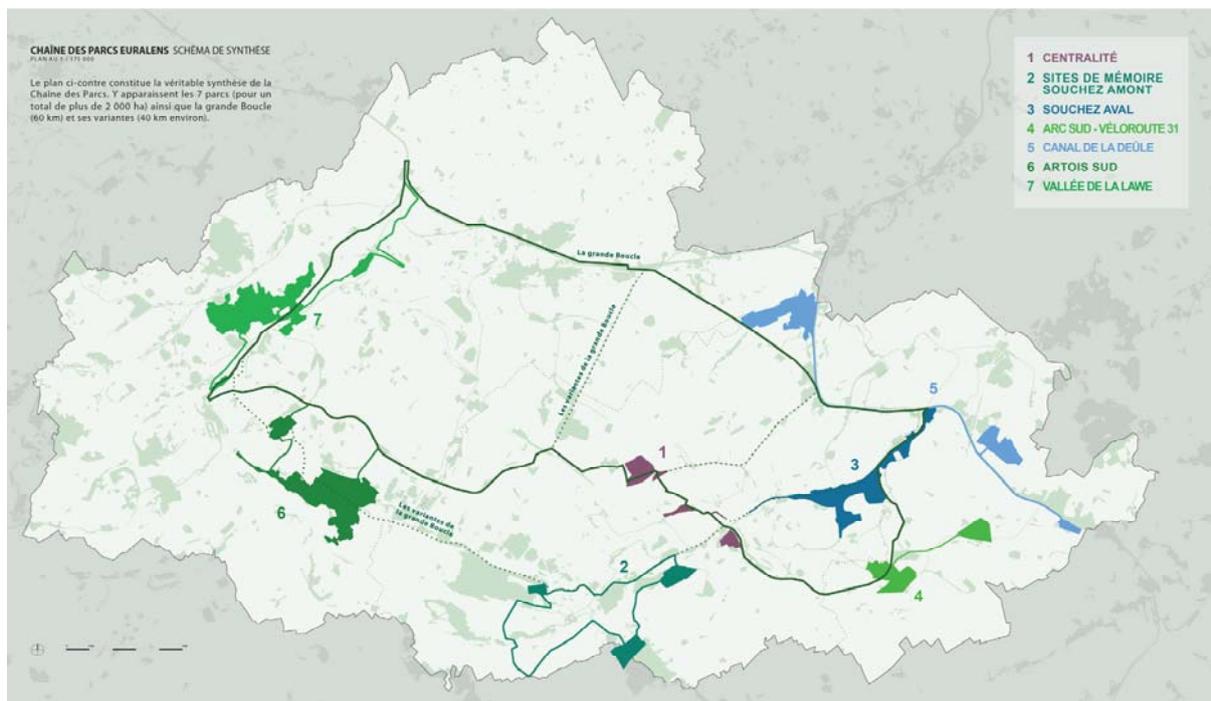
Les lieux sélectionnés pour composer la Chaîne des Parcs sont de trois natures fortement complémentaires :

- les lieux majeurs du territoire, du Louvre-Lens au 9/9 bis ou à Notre-Dame de Lorette, à dominante culturelle ou mémoriale,
- les 8 terrils situés au cœur de la Chaîne des Parcs, parmi lesquels les Terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle et d'Haillicourt, Harnes ou le Parc des îles,
- les 7 bois et zones humides, de position plus périphérique, de caractère très forestier au sud, autour des Collines de l'Artois, de caractère plus humide au nord, autour du Canal d'Aire à la Bassée.

Ces lieux sont complétés par des liaisons - chemins, véloroutes – différents liens relient entre eux les sites de la Chaîne des Parcs et passent à proximité immédiate de près de 60 % des cités minières classées au Patrimoine UNESCO. Les pratiques sélectionnées d'une grande variété (nature-culture, sport, hébergement, découverte du territoire, etc.), prennent appui sur les sites majeurs repérés.

A partir du plan d'ensemble présenté au moment du Schéma stratégique, un travail de synthèse a permis de faire émerger 7 grandes figures, 7 grands parcs regroupant l'essentiel des lieux sélectionnés :

- le parc Centralité autour du Louvre-Lens, du 11-19 et du parc de la Glissoire (n°1),
- le parc Souchez-amont / Sites de mémoire, formé de 3 grands sites reliés par une boucle (n°2),
- le parc Souchez aval entre Avion et la confluence avec la Deûle, Parc-canal monumental de 300 hectares (n°3),
- le parc Arc sud / Véloroute 31, à la composante linéaire fortement marquée, entre Avion et Sainte-Henriette via le Parc des Iles (n°4),
- le parc Canal de la Deûle, entre Wingles et Courcelles-lès-Lens, avec le 9-9bis en point d'orgue (n°5),
- le parc Artois sud, autour de la forêt d'Olhain et des terrils d'Haillicourt (n°6),
- le parc vallée de la Lawe enfin, grande boucle de près de 20 km de long (n°7).



- **Changement climatique**

La CALL s'est engagée dans l'élaboration du bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES). Une consultation a été lancée au cours du troisième trimestre 2014.

Il s'agit d'évaluer les émissions de GES associées directement ou indirectement aux activités de la collectivité et des acteurs de son territoire, qu'elles aient lieu dans ses locaux, ailleurs sur son territoire ou en dehors de ce dernier, et qu'elles soient émises en amont ou en aval de ces activités.

Les objectifs du bilan d'émissions des GES sont donc :

- d'évaluer les émissions de GES générées par toutes les activités propres à la collectivité d'une part, et les activités de l'ensemble de son territoire d'autre part, pour évaluer son impact en matière d'effet de serre ;
- de hiérarchiser le poids de ces émissions en fonction des activités et des sources ;
- d'apprécier la dépendance des activités de la CALL et de son territoire à la consommation des énergies fossiles, principales sources d'émissions, et d'en déduire sa fragilité dans un contexte d'augmentation des prix de l'énergie
- de proposer des pistes d'orientations et des préconisations d'actions, pour réduire ces émissions et diminuer la vulnérabilité du territoire et de ses acteurs face aux conséquences attendues du changement climatique.

Cette étape permettra de préfigurer le Plan Climat Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

- **Rapport de développement durable**

Suite à la publication du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi dite « Grenelle 2 », la CALL est soumise, chaque année, à la présentation, préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

La structuration du rapport est organisée au regard des cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources,
- Epanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'élaboration de ce rapport a été réalisée à partir des contributions des services de la Communauté d'Agglomération, sur les actions 2013/2014.

VII - SERVICE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1- IMMOBILIER COMMUNAUTAIRE A VOCATION LOCATIVE

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a accueilli cinq nouvelles entreprises en 2014. Le nombre d'emplois créés en CDI s'élève à 9. Les 41 entreprises locataires ont, quant à elles, créé 8 emplois supplémentaires.

- **Implantation et développement d'entreprises**

Près de 30 ha de foncier ont été commercialisés au sein des parcs d'activités communautaires, courant 2014. Les projets accompagnés devraient aboutir à la création ou au maintien de quelques 800 emplois sur le territoire.

Parmi ceux-ci : 2 opérations de promotion immobilière, l'une sur le parc d'activités des Oiseaux à Loison-sous-Lens, l'autre sur la zone de La Galance à Noyelles-sous-Lens permettront d'accueillir, à terme, deux filiales d'Air Liquide et 4 à 5 enseignes commerciales et/ou de service.

3 cessions de foncier concernent le transfert/extension d'activités. Les Voyages Mullie actuellement basés à Mazingarbe se relocaliseront ainsi sur le parc d'activités Quadraparc à Grenay.

Si le nombre de projets portés par des PME/PMI en 2014 s'est révélé moins important qu'en 2013, l'année qui vient de s'écouler a été marquée par les choix décisifs, pour le territoire, de 2 groupes déjà présents sur l'agglomération. ITM IMMO LOG, filiale foncière du Groupement « Les Mousquetaires » a confirmé le regroupement et l'extension de ses bases logistiques de Vimy et de Bruay-La-Buissière sur la ZI des 14 à Avion, où plus de 60 000 m² devraient être construits d'ici à 2017. Quant à la filiale logistique de Carrefour, Logidis, elle a décidé d'implanter sa nouvelle plate-forme de 50 000 m² à Vendin-le-Vieil.

* Port Fluvial de Harnes

Le trafic est passé de 750 000 tonnes en 2013 à 507 278 tonnes en 2014 (- 32 %) dans un contexte de baisse généralisé du trafic fluvial induit par la crise dans le secteur de la construction. La fin d'année a néanmoins été marquée par un contact avec la société COFELY, spécialisée dans la production d'énergie verte locale, souhaitant étudier une implantation sur ce port, illustrant ainsi son attractivité.

* Soutien au tissu industriel

La société DURISOTTI, installée à Sallaumines et Avion, est spécialisée dans la transformation de structure et de l'aménagement de véhicules utilitaires légers.

Elle a bénéficié, dans le cadre de son redéploiement d'activités, d'une avance remboursable de 250 000 € de la communauté d'agglomération, en partenariat avec le Conseil Régional et le conseil Départemental. Cette aide a permis le maintien des 228 salariés et donne à l'entreprise de nouvelles ambitions et les moyens de s'orienter vers de nouveaux débouchés.

2- INNOVATION

Le partenariat initié en 2010 avec Bpifrance, visant à financer les projets innovants des entreprises du territoire, a été maintenu en 2014.

Par ailleurs NFID, qui fédère et anime le réseau régional des acteurs de l'innovation, de la valorisation de la recherche, des initiatives et de l'entrepreneuriat, a choisi le territoire de Lens-Liévin pour la 4^{ème} édition de son Université d'Été, placée sous le signe de la culture, de la silver économie et de l'ESS.

Cette manifestation, véritable temps de réflexion, d'analyse et de partage dans la convivialité autour de problématiques en lien avec la création, le développement et l'innovation régionale a été l'occasion de mettre en valeur et/ou de faire découvrir l'agglomération et ses projets à de nombreux acteurs des réseaux « J'innove en NPDC » et « Je crée en NPDC ».

3- CREATION, TRANSMISSION ET REPRISE D'ENTREPRISES

Les subventions accordées aux structures d'aide à la création et reprise d'entreprises (Initiative Gohelle, Germinal, Réseau Entreprendre Artois et la Boutique de Gestion Hauts de France) ont permis la création ou le maintien de 329 emplois. Les pépinières de Liévin et Loos-en Gohelle ont accueilli 5 entreprises nouvellement créées pour 9 emplois.

Par ailleurs, une réflexion sur une modernisation du dispositif d'aide à l'artisanat a été engagée afin de contribuer davantage au développement de l'artisanat sur le territoire.

4- INSERTION ET EMPLOI

- **Maison de l'Emploi**

La Maison de l'Emploi du bassin de Lens-Liévin/Hénin-Carvin contribue aux initiatives publiques et privées en faveur de l'emploi sur le territoire. Ainsi, elle a développé en 2014, en continuité de l'année précédente, les axes des actions stratégiques suivantes :

- Anticipation des Mutations Economiques - l'animation et coordination de la « Plateforme d'Accompagnement des Mutations Economiques »
- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences en faveur des entreprises du territoire dans les filières de l'industrie, du bâtiment et de l'écoconstruction, de la restauration/de l'hôtellerie/du tourisme et du commerce.
- Offres de services aux employeurs
- Développement des Services à la Personne sur le territoire
- Développement de l'alternance
- Organisation de la 8ème édition de : « Rencontres de l'Emploi »

A cet effet, une subvention à hauteur de 78 000 € a été accordée à la Maison de l'Emploi pour un budget total de la structure de 590 000 €.

- **PLIE de Lens-Liévin**

Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Lens Liévin constitue un outil des politiques territoriales de l'emploi ayant pour objectif l'accès à l'emploi pérenne des personnes durablement exclues du marché du travail.

Pour cela, le PLIE :

- définit et organise des parcours individuels d'accès à l'emploi,
- sélectionne les organismes les plus aptes à réaliser chacune des étapes constituant ces parcours,
- mobilise les financements requis, en particulier le Fonds Social Européen,
- vérifie la correcte utilisation des crédits attribués, en mobilisant et assemblant les dispositifs et moyens existants, afin de rechercher et valoriser leur complémentarité.

Afin de prolonger cette stratégie, un financement de 335 066 € a été attribué pour cette structure au titre de l'année 2014.

- **Mission Locale**

La Mission Locale de l'Agglomération de Lens-Liévin, dans le cadre de sa mission de service public pour l'emploi a accompagné et suivi dans leurs démarches les jeunes de 16 à 25 ans sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

En 2014, elle continue le développement de ses actions d'accompagnement des jeunes demandeurs d'emplois dans le cadre des missions fixées par l'Etat.

La subvention de la CALL s'est élevée à 591 399 € pour l'année 2014.

- **Ecole de la Deuxième Chance de l'Artois.**

L'Ecole de la Deuxième Chance de l'Artois continue de développer son activité afin de répondre aux besoins de formation de jeunes de 18 à 26 ans, sortis sans qualification du système scolaire et ne relevant plus de l'Education Nationale. La subvention de la CALL pour l'année 2014 s'est élevée à 24 000 €.

- **Plateforme des Jeunes**

L'année 2014 a vu la mise en place de la Plateforme Avenir & Emploi des Jeunes, initiée par le Conseil Régional dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique. Cette plateforme commune aux 2 agglomérations voisines que sont la CALL et la CAHC, qui est destinée à créer un circuit court entre les jeunes et les entreprises, a vu le jour en avril, et a abouti sur ses 7 premiers mois d'activité à la mise à l'emploi de 60 jeunes de moins de 26 ans.

5- PROMOTION ET PROSPECTION

Le partenariat de la Communauté d'Agglomération avec les 5 EPCI (CAHC, Artois Comm, CUA, Osartis et CC de l'Atrébatie) et la CCI de l'Artois a permis d'être présents sur 7 salons professionnels et de prospecter dans des secteurs d'activités variés, notamment liés aux filières d'excellence soutenues par le territoire :

- SEPEM (services et équipements pour l'industrie) - Avignon - janvier 2014
- Nordbat (construction) - Lille - mars 2014
- SITL (logistique) - Paris - avril 2014
- Expobiogaz (filiale biogaz) - Paris - juin 2014
- EnvirOnord (technologies de l'environnement) - Lille - juin 2014
- SIAL (agro-alimentaire) - Paris - octobre 2014
- Pollutec (éco-entreprises) - Lyon - décembre 2014

En matière de promotion, parallèlement aux actions presse renouvelées (parutions dans le Journal des Entreprises, La Gazette NPDC, ...) et à un travail de webmarketing mené en lien avec la refonte du site internet www.invest-artois.com, l'année 2014 a été marquée par 2 temps forts :

- la « Journée des Partenaires », organisée début juillet, à l'occasion de l'étape Arras-Reims du Tour de France. Pour la première fois, cette manifestation a réuni, aux côtés des acteurs du développement économique et du réseau immobilier, les entreprises « ambassadrices » de l'Artois qui font la vitalité économique du territoire et en défendent fièrement les couleurs,
- l'accueil, courant octobre, sous la houlette de NFI (réseau Investir en Nord Pas-de-Calais) d'une délégation de 8 chargés d'affaires de l'AFII (Agence Française pour les Investissements Internationaux) en poste à l'étranger. Une présentation complète de l'Artois et de ses atouts leur a été faite ; l'objectif, pour eux, étant de parfaire leur connaissance des différentes composantes territoriales de la région.

6- COOPERATION INTERNATIONALE

- **Programme « INTERREG IVA – France Manche Angleterre »-Projet RECREATE**

Le projet franco-britannique RECREATE pour le développement de l'économie créative, engagé en 2013, associe 16 partenaires pour professionnaliser les artistes et créer de nouveaux espaces d'échanges commerciaux et artistiques.

Il s'est développé en 2014 à travers un programme innovant de soutien à la création d'entreprise, en partenariat avec la BGE Hauts de France et plusieurs animations favorisant le développement du réseau créatif et l'animation culturelle : cafés créatifs, stands au Salon des Métiers d'Art de Lens, vidéo interactive au Marché de Noël de Lens.

- **Visite d'étude « Emploi » dans le cadre du partenariat entre la CALL et la ville de Zabrze**

Dans le cadre de son partenariat avec la ville de Zabrze, elle-même participante au programme européen Leonardo da Vinci, la CALL a partagé son expérience en matière d'initiatives pour le retour à l'emploi lors d'un cycle de rencontres, du 7 au 10 septembre 2014.

7- PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (PLDE)

Le Plan Local de Développement Economique (PLDE) de la Communauté d'Agglomération de Lens- Liévin constitue un cadre de référence pour l'ensemble des actions et initiatives concourant au développement économique du territoire.

Son élaboration s'est poursuivie en 2014, malgré une pause de plusieurs mois liée aux contraintes légales de la campagne électorale.

L'année a été marquée par l'adoption de la stratégie de développement économique pour les années à venir.

Cette stratégie visant à faire de l'agglomération un territoire d'excellence économique et d'innovation touristique, a également été voté en termes identiques par le Conseil Régional. Elle permet, en s'appuyant sur le développement des filières d'excellence, de fixer les grands axes du PLDE 2015-2020.

8- ANIMATION – RELATIONS ENTREPRISES

- **Sensibilisation des artisans, TPE/PME à la performance énergétique et montée en qualification**

Dans un contexte économique tendu et d'exigences fortes de performance énergétique dans le cadre de la rénovation, les groupements d'entreprises semblent faire partie des solutions potentielles à ne pas négliger. L'année 2014 a vu l'émergence d'un groupement d'entreprises dont l'objectif est de répondre à des appels d'offres publics mais aussi de formaliser une offre globale pour satisfaire la demande des particuliers.

- **Rehafutur : une expérience d'éco-rénovation**

Ce chantier expérimental inédit d'éco-réhabilitation de l'habitat ancien et minier avec usage d'éco-matériaux est mené dans le bassin minier afin d'obtenir une performance environnementale. Près de 1 000 artisans, entreprises du BTP, étudiants, formateurs, chercheurs, architectes, syndicats et aussi particuliers du Nord – Pas de Calais et d'ailleurs sont venus se former, s'informer et découvrir ce chantier aux multi-facettes innovantes depuis son lancement en mars 2014.

- **Rencontre d'acteurs autour d'une opération de construction : la cantine scolaire de l'éco-cité du 8 à Loison-sous-Lens**

Cette opération exemplaire a fait l'objet d'une visite d'élus, de techniciens et d'entreprises du bâtiment autour des thématiques de l'éco-conception, de l'efficacité énergétique et de la commande publique.

- **Action Chambre des Métiers/CAPEB**

Afin de présenter aux entreprises la démarche d'obtention du label RGE et l'accompagnement possible, la Chambre des Métiers avec la CAPEB et la CALL a rencontré les artisans et les chefs d'entreprises.

- **Sensibilisation aux éco-matériaux pour l'équipe pédagogique et lycéens du lycée professionnel du bâtiment Hennebique**

Le travail entamé avec le lycée se poursuit avec la mise en place d'une sensibilisation des enseignants aux éco-matériaux en partenariat avec le CD2E (visite du Théâtre de l'éco-construction) mais également une sensibilisation au développement durable en partenariat avec le CERDD pour les lycéens.

Pour la rentrée 2015, l'établissement bénéficiera des plateaux techniques de formation dédiés à la performance de l'enveloppe du bâtiment

DIRECTION GENERALE CHARGEE DES SERVICES TECHNIQUES

I - COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS

1- COLLECTE EN PORTE-A-PORTE :

- Déchets ménagers (bacs ou sacs bordeaux)

70 090 t d'ordures ménagères et assimilés ont été collectées en 2014, soit 285,52 kg/an/habitant (+1,09%/2013). Les déchets d'entreprises, de commerçants et d'administrations sont actuellement ramassés avec les ordures ménagères des particuliers, sous certaines conditions précisées dans le règlement de collecte. Les déchets ménagers sont incinérés au Centre de Traitement Thermique de Noyelles-sous-Lens. Les sous-produits (ferreux, non ferreux, mâchefers) sont valorisés. Les fumées sont filtrées, neutralisées, puis les résidus d'épuration des fumées sont stockées en décharge de classe 1. La mise en place de la valorisation énergétique est effective depuis fin 2010 et la production d'électricité a atteint 47 776 Mwh en 2014.

- Emballages (bacs ou sacs jaunes)

5 types d'emballages : les flaconnages plastiques, Les journaux-prospectus, les canettes et vaporisateurs en métal, les briques alimentaires, les cartons.

Evolution annuelle :

16 740 t de déchets recyclables ont été collectées (soit 76,09 kg/an/hab) dans les bacs et sacs jaunes en 2014 et envoyées au centre de tri de HARNES, soit - 0,30% par rapport à l'année 2013.

Après tri et retrait des indésirables, 13 828 t d'emballages ont pu être envoyés vers des filières de valorisation.

Refus de tri : -2,31 % (2 928 t) par rapport à 2013.

- Emballages en verre

Uniquement les verres ménagers : bouteilles, bocaux et flacons en verre.

Ils sont acheminés jusqu'à la verrerie de WINGLES pour y être recyclés sur place.

Evolution annuelle : 7 486 t de verre (soit 34,03 kg/an/hab) ont été collectées à domicile, soit - 2,45% par rapport à 2013.

- **Encombrants**

1m³ maximum présenté à chaque collecte trimestrielle, pour les particuliers uniquement.

Evolution annuelle : 4 571 t issues de la collecte en porte-à-porte ont été collectées en 2014 (+ 466 t issues des services techniques et + 532 t de dépôts sauvages), soit 22,70 kg/an/hab.

Ils sont ensuite traités dans un centre de tri spécifique, pour y être en partie valorisés. Le taux de valorisation a atteint 35% en 2014. Les refus de tri sont ensuite acheminés en Centre d'Enfouissement Technique de classe 2.

- **Végétaux** (Ramassage 8 mois sur 12)

Les végétaux sont collectés puis broyés sur la plate-forme d'un prestataire privé, situé sur HARNES. Les végétaux sont ensuite transportés par camion et compostés, à hauteur de 17 000 tonnes par an, sur le site de GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT, en les mélangeant aux boues de stations d'épuration de la Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN.

L'excédent de broyat (environ 10 000 t/an) est composté sur les plates-formes de sociétés privées.

Evolution annuelle : 24 181 t de déchets verts ont été collectées auprès des ménages, en 2014, soit une progression de 21,80% par rapport à 2013. Le ratio observé est de 110 kg/an/habitant (hors habitat vertical).

2- COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Elle est composée des bornes d'apports volontaires (BAV) et 4 déchèteries (2 fixes et 2 mobiles).

L'accès à ce dispositif est gratuit, limité aux particuliers exclusivement (dans la limite de 3m³/jour et par déposant)

- **Evolution annuelle par rapport à l'année 2013 :**

- Verre : - 7,73 % avec 1 116 t.
- Journaux-magazines : - 66% avec 51 t.

DECHETERIES : + 6,5% par rapport à 2013, avec 32 539 t (132,60 kg/hab).

	SERVICE	TONNAGE COLLECTE EN 2014	RATIO EN KG/AN/HAB. (*)	EVOLUTION PAR RAPPORT A 2013
	Collecte des OM	70 090 t	285,52	+ 1,09%
	Collecte des encombrants (+DS+ST)	5 569 t	22,70	+2,46 %
	Collecte des déchets végétaux (**)	24 181 t	110	+ 21,80 %

	SERVICE	TONNAGE COLLECTE EN 2014	RATIO EN KG/AN/HAB. (*)	EVOLUTION PAR RAPPORT A 2013
	Déchèteries	32 539 t dont : - 10 605 t de gravats (32,6 % des apports) - 14 092 t d'encombrants (43,3 % du global)	132,60	+ 6,50 %
	Collecte sélective en apport volontaire	Verre : 1 116 t Journaux : 51 t	4,55 0,21	- 7,73 % - 66 %
	Collectes sélectives en porte-à-porte (**)	Verre : 7 486 t Flux jaune entré en centre de tri (mélange emballages/journaux) :	34	- 2,45 %
		16 740 t	76	-0,30 %
	Global	157 771 tonnes	642,70	+ 4,5 %
<p>(*) ratio calculé pour 245 480 habitants (**) hors collectif soit une population estimée à 220 000 habitants, pour le verre.</p>				

CHIFFRES CLES : 157 771 tonnes de déchets collectées en 2014.

1,76 kilo de déchets produits/ jour/ habitant.

Cette compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » représente un budget annuel d'environ 31 millions d'euros en fonctionnement, environ 25% du budget de l'Agglomération. Il convient de rappeler que ce service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur d'1/3 (environ 10 millions d'euros), le soutien à la tonne triée par Eco-emballages et la revente des matériaux pour environ 5 millions d'euros, le reste par le budget général.

Conformément à l'article L.2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et d'élimination des ordures ménagères, destiné à l'information des usagers.

II - EAU POTABLE

L'eau potable distribuée sur la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin provient de la nappe de la craie et de l'usine d'Aire sur la Lys prélevée dans la Lys depuis novembre 2010.

L'eau potable de la nappe de la craie s'écoule du sud, où elle est de bonne qualité mais peu abondante, vers le nord, où sa qualité se dégrade à proximité des zones bâties. Cette situation est due à une pollution d'origine industrielle et urbaine. Elle se traduit notamment par des teneurs en nitrates supérieures aux normes de distribution.

En dépit des efforts importants accomplis en matière de collecte et de traitement des eaux usées, il faudra plusieurs décennies avant que la situation ne redevienne acceptable. Il est donc apparu nécessaire de mettre en place des installations provisoires de dénitrification, en attendant d'exploiter de nouvelles ressources. Huit sites ont été équipés entre janvier 2003 et juillet 2004. Sept sont encore en service aujourd'hui.

Cette ressource n'est pas suffisante pour garantir notre besoin en eau. La Collectivité achète donc de l'eau à la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin et depuis novembre 2010 au Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (SMAEL). Pour assurer le transfert et la distribution de l'eau venant du SMAEL des ouvrages ont été réalisés. Toutefois ceux-ci ne permettent pas de recevoir la totalité des volumes fixés dans la convention. Il est nécessaire de construire deux nouveaux réservoirs.

Les volumes achetés au SMAEL ont permis la mise en veille du captage de Noyelles les Vermelles (celui-ci est remis en service lors de l'arrêt technique du SMAEL) ainsi que l'arrêt et le démantèlement du captage de Lens fosse 14.

Dans le cadre de la recherche de nouvelles ressources sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, la CALL a entrepris début 2012 et terminé fin 2013 des travaux de réalisation de 2 nouveaux captages à proximité de la base nautique de Wingles. Elle a entrepris en 2014 sur ce même champ captant, les travaux de réhabilitation du captage F2 existant qui seront suivis par la réhabilitation du captage F3 en 2015.

En 2014, 9 338 410 m³ ont été consommés. Le rendement moyen du réseau (dont la chaîne Gazonor : Nœux les Mines et le SABALFA), selon les normes officielles¹, s'établit à 82,7%. Le rendement moyen du réseau sur le périmètre des 36 communes s'établit à 80,02%. Au total, 804 km de réseau ont été contrôlés sur un total de 1404 km. Il reste 7 457 branchements en plomb résiduels sur le territoire de la Communauté d'agglomération (8 908 en 2013).

En ce qui concerne la qualité physico-chimique de l'eau produite et distribuée, 415 prélèvements ont été réalisés par l'ARS dans le cadre du planning de surveillance réglementaire. Une qualité satisfaisante de l'eau distribuée est constatée avec un taux de conformité de 96,6%.

Indicateurs de performances (eau potable)	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Microbiologie (nombre de contrôles conformes rapporté au nombre total d'analyses)	99,8 %	99,8 %	100,0 %	99,8%	99,3 %	99,1 %	99,6 % (460/462)
Paramètres physico-chimiques (nombre de contrôles conformes rapporté au nombre total d'analyses)	98,1 %	97,8 %	98,5 %	98,7%	98,9 %	97,9 %	96,6 % (401/415)
Rendement du réseau de distribution (selon arrêté du 2 mai 2007)	84,7 %	86,0 %	85,1 %	84,9%	83,0 %	82,9 %	82,7 %

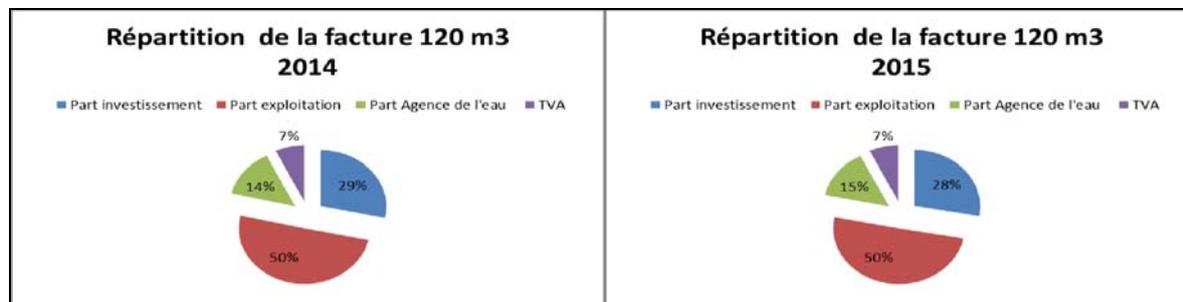
Le prix du m3 d'eau au 1/1/2015 est de 5,03 € / m3 mais il existe une évolution de la tarification tout au long de l'année. En effet, la surtaxe est votée au deuxième trimestre pour une application au troisième trimestre.

Pour 2015, les élus de la CALL ont choisi de ne pas augmenter le prix de l'eau et la surtaxe a été calculée de manière à ce que la facture 120 m3 TTC soit au même tarif qu'en 2014 malgré un taux d'inflation de 0.5% sur l'année 2014 et un indice INSEE des prix à la consommation qui a augmenté de 0,1 % sur la même année. En dépit d'une augmentation significative des redevances Agence de l'eau, le prix pour l'usager est resté stable. La surtaxe a donc été revue à la baisse pour l'eau et l'assainissement.

La facture ci-dessous correspond à un usager du **service d'assainissement collectif** :

Année	2014			2015		
	PU (€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)	PU (€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)
Assainissement						
Surtaxe "moyenne"	0,901	120	108,1	0,887	120	106,4
Part exploitation	1,120	120	134,4	1,129	120	135,5
Agence de l'eau (Modernisation)	0,257	120	30,8	0,266	120	31,9
Total HT (TVA 10%)	2,278		273,4	2,282		273,8
eau potable						
Surtaxe "moyenne"	0,543	115	62,4	0,532	115	61,2
Part exploitation	1,399	120	167,9	1,393	120	167,1
Agence de l'eau (Prélèvement)	0,077	120	9,2	0,077	120	9,2
Agence de l'eau (Pollution)	0,375	120	45,0	0,388	120	46,6
Total HT (TVA 5,5%)	2,394		284,6	2,390		284,1
Total						
EAU + ASSAINISSEMENT HT			557,9 €			557,9 €
TOTAL TTC (120 m3)			600,9 €			600,9 €
Dont Agence de l'eau	0,760	120	91,1 €	0,783	120	94,0 €

Le prix de l'eau est la somme de plusieurs termes repris dans les graphes ci-dessous :



III- ASSAINISSEMENT

La topographie de l'agglomération a conduit à distinguer plusieurs *unités techniques* correspondant pour l'essentiel au réseau hydrographique du territoire.

Les procédures d'autosurveillance ont été validées pour tous les systèmes d'assainissement (station d'épuration et réseau).

L'unité technique n°1 dépend du *Schéma d'aménagement et de gestion des eaux* (SAGE) de *la Lys* approuvé par arrêté interpréfectoral du 6 août 2010.

Les systèmes d'assainissement 2, 3, 4 et 5 relèvent du SAGE *Marque-Deûle* dont le périmètre a été fixé par arrêté du préfet de région en date du 2 décembre 2005 (1120 km², 160 communes faisant partie, pour l'essentiel de Lille-Métropole et des communautés d'agglomération de Lens-Liévin et Hénin-Carvin). La C.L.E. (Commission Locale de l'Eau) a été constituée par arrêté du 11 juillet 2007, modifié le 21 octobre 2014 (renouvellement de la composition de la CLE). Ce SAGE est en cours d'élaboration sous le pilotage de Lille-Métropole (démarrage de l'état initial en novembre 2011 ; réalisation du diagnostic en 2012 ; rapport du scénario tendanciel adopté le 24 janvier 2014 ; phase scénarii alternatifs en cours).

En 2014, le nombre d'abonnés a progressé de 109 764 à 110 211 si on inclut les usagers « hors Communauté d'agglomération » qui participent au service assainissement (une partie de Courrières, Montigny-en-Gohelle et Rouvroy dans l'UT 5, Vermelles et Noyelles-lès-Vermelles dans l'UT 1). Il est passé de 101 287 à 101 719 pour la seule Communauté d'Agglomération.

Le volume rejeté au réseau est passé de 9 386 925 m³ à 9 160 016 m³ si on inclut les communes extérieures. Il est passé de 8 680 145 m³ à 8 494 929 m³ pour la seule Communauté d'Agglomération. Le tableau ci-après donne les rendements des quatre usines de dépollution pour les principaux paramètres.

	UT 1	UT 2	UT 4	UT 5
DBO5	97,1 %	97,1 %	95,4 %	93,0 %
MES	96,7 %	97,5 %	94,3 %	95,6 %
DCO	93,3 %	91,9 %	88,8 %	88,1 %
NGL	80,3 %	76,2 %	78,5 %	51,8 %

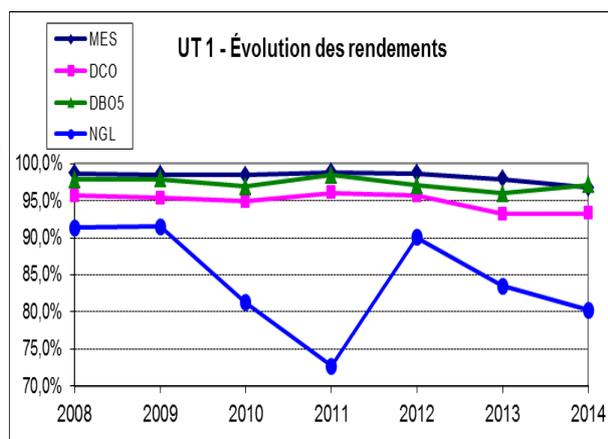
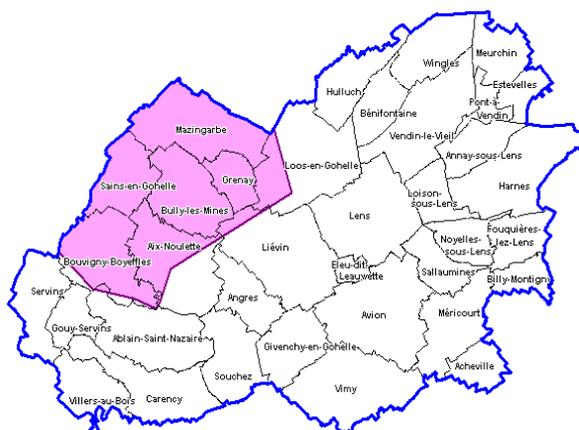
En 2014, 3 987 tonnes de boues (matière sèche) ont été produites au total.

Depuis 2000, une partie des boues d'épuration sont co-compostées à Graincourt-lès-Havrincourt avec les déchets végétaux de la Communauté d'Agglomération issus de la collecte sélective. Depuis novembre 2005 le compost est conforme à la norme NF U44-095. Il s'agit donc désormais d'un « sous-produit » dispensé de plan d'épandage et non plus d'un « déchet ».

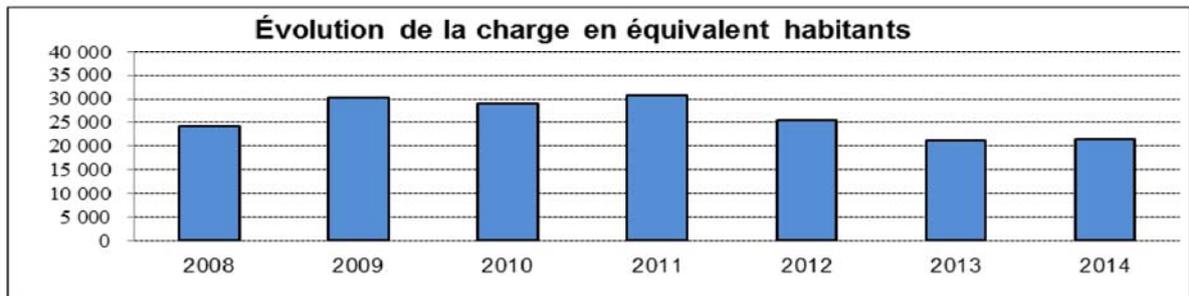
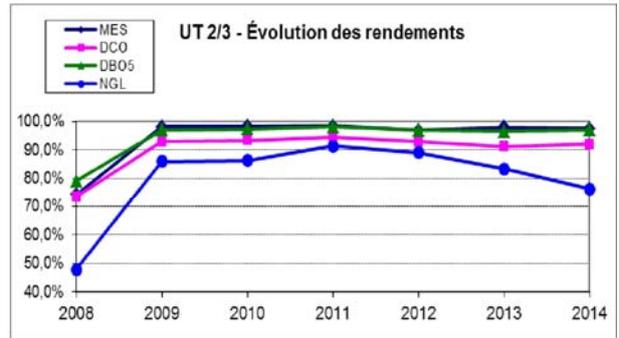
Une partie des boues de Mazingarbe et de Wingles fait l'objet d'un épandage direct en agriculture en saison favorable (6 mois pour Mazingarbe ; 3 mois pour Wingles) ; les déclarations réglementaires ont été faites.

Depuis 2009, une partie des boues est envoyée dans une unité de méthanisation.

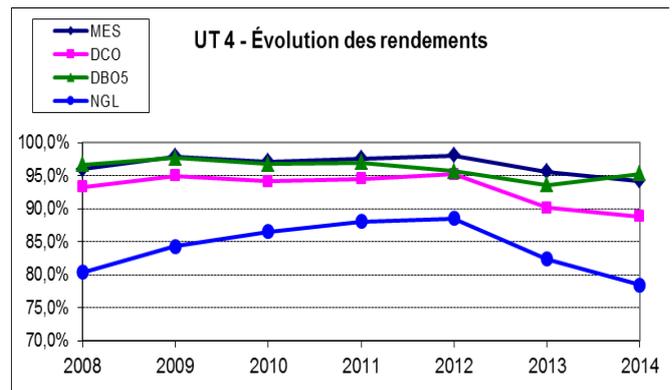
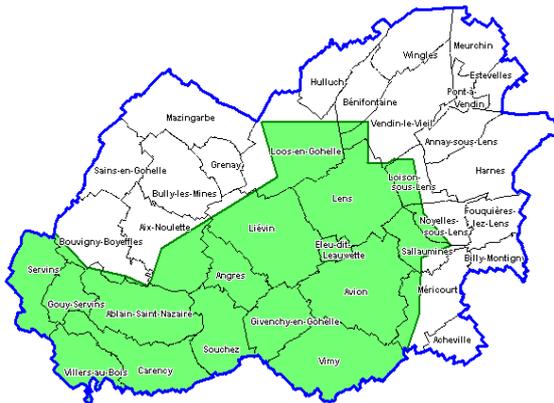
UT1 (Mazingarbe)

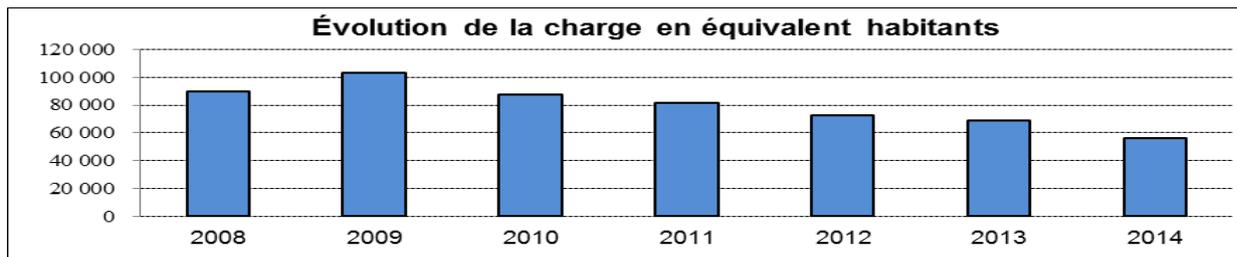


UT 2 et 3 (Wingles)

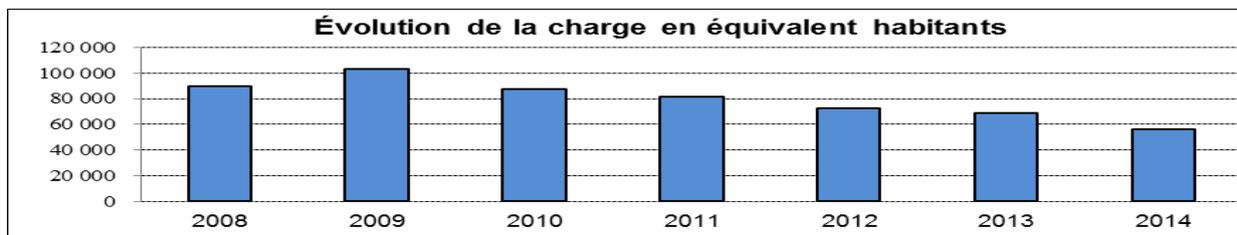
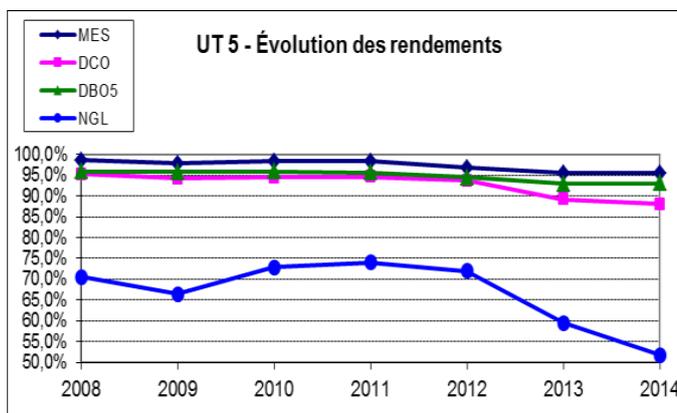
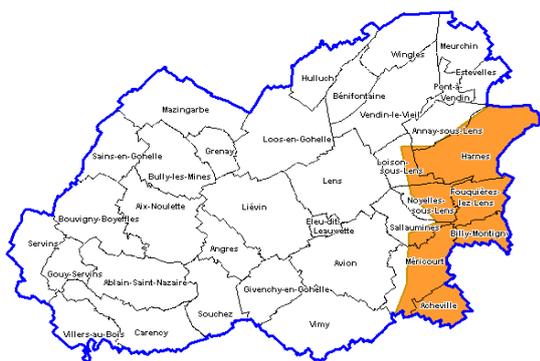


UT 4 (Looson-sous-Lens)





UT 5 (Fouquières-Lez-Lens)



Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a débuté le 1^{er} janvier 2009 (délibération de principe du 8 février 2008). Il ne comprend que la mission minimale de contrôle des installations telle qu'elle est prévue par l'article L2224-8 du CGCT.

Cette prestation a été confiée à *Veolia Eau* dans le cadre de la même délégation de service public que les ouvrages intercommunaux d'assainissement collectif et que les ouvrages de collecte dans 21 communes ; ce contrat s'achèvera le 31 décembre 2020. Par délibération du 23 mars 2009, le conseil communautaire a fixé le montant de la redevance d'assainissement non collectif à 6,92 € HT par trimestre, tarif toujours en vigueur en 2012.

Toutes les habitations situées en zone d'assainissement non collectif de la CALL ont été identifiées, soit un total de 620.

IV- TRAVAUX NEUFS BATIMENTS VRD

1- TRAVAUX :

* **Réfection partielle des voiries du parc des cytises** permettant de pallier des cheminements boueux.

Coût de l'opération : 70 000 € HT



* **Réhabilitation d'un ancien local électrique en accueil public et commodités sur la base 11/19 à Loos en Gohelle.**

Coût de l'opération : 230 000 € H.T

***Dévoisement des réseaux pour l'implantation d'un projet immobilier tertiaire sur la base 11/19 à Loos en Gohelle**

Coût de l'opération : 300 000 € HT



*** Réhabilitation de voiries sur parcs d'activités communautaires.**



Travaux de renforcement de voirie sur les parcs d'activités du Gard à Lens et les ateliers centraux à Wingles.

Coût de l'opération :

Réhabilitation du parc d'activités le Gard à Lens : 80 765 € H.T € HT

Réhabilitation du parc d'activités les Ateliers centraux à Wingles : 233 934,50 € H.T.

*** Réhabilitation du parc d'activités du Gard à Lens**



* **Extension piétonnier de mise en valeur de la montée à la Nécropole de Notre Dame de Lorette** permettant de liaisonner le cheminement et le parvis d'entrée sous maîtrise d'ouvrage Etat.

Coût de l'opération : 55 974,60 € HT



* **Travaux de construction du Centre d'histoire LENS'14-18 Guerre et Paix à Souchez.**

Début des travaux au 1^{er} trimestre 2014 pour une livraison en mai 2015 du centre historique Guerre et Paix à Souchez

Coût de l'opération : 9 310 000 € TTC



*** Mise en conformité des règles « incendie et accessibilité » de la fabrique théâtrale sur le site du 11/19 à Loos en Gohelle**

Travaux de mise en conformité terminés en décembre 2014 pour la mise aux normes de la fabrique théâtrale vis-à-vis des règles de sécurité et d'accessibilité de cet ERP de 3^{ème} catégorie obligatoire pour l'organisation de spectacle. Création d'issues de secours et de nouvelles zones de stockage sécurisées, désenfumage de l'espace central et rénovation des installations électrique, modification des sanitaires aux normes PMR.

Coût de l'opération : 230 000 € HT



*** Travaux de réhabilitation de la maison syndicale des mineurs à Lens**

Les travaux débutés en mai 2014 pour une livraison au 2^{ème} trimestre 2015 consistent :

- Désamiantage de 3 espaces
- Création d'un bloc sanitaire Hommes/Femmes.
- Création d'un véritable accueil au niveau du hall d'entrée
- Rénovation des espaces à vocation tertiaire, des circulations, de la salle du conseil d'administration et des 2 salles d'exposition
- Création d'une salle polyvalente au RDC.
- Pose de chauffage en panneaux radiant électrique sous la verrière.
- Création d'une annexe indépendante à vocation de de réunions

Coût de l'opération : 848 000 € TTC



2- ETUDES ET PRESTATIONS DIVERSES :

- Accompagnement technique auprès des industriels dans le cadre de la compétence développement économique,
- Etude portant sur la réalisation d'une voirie reliant la résidence Chico Mendès à Villavenir sur le territoire de Loos en Gohelle,
- Etude, consultation et désignation d'un prestataire pour la réalisation d'un piétonnier sur le parc d'activités les Renardières à Lens,
- Etude portant sur la déconstruction d'une habitation sise 350 route de la Bassée à Loos en Gohelle,
- Finalisation des études et consultation des entreprises pour l'aménagement des conditions d'accueil de la pépinière d'entreprises de Liévin,
- Etude de la viabilisation de l'extension de la ZI des 14 à Avion,
- Désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation de l'école Paul Bert en Pole Numérique Culturel à Lens,
- Etude de la réhabilitation de l'ex Centre européen de la Paix à Souchez en annexe au Centre d'histoire Guerre et Paix LENS 14-18.

V- MAINTENANCE ET ENTRETIEN DU PATRIMOINE

1- ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET PETITS AMENAGEMENTS PAYSAGERS

En 950 interventions annuelles tous sites confondus, sont entretenus quelque 38 hectares de pelouses, 59 hectares de prairies de fauchage et 6 hectares de massifs arbustifs. Le tout pour un montant de 532 035 € HT.

2- BATIMENTS

650 interventions de réparation et de maintenance pour un montant global de 440 842 € HT.

Opérations significatives de l'année :

- Rafraîchissement de la salle des adieux Crématorium : 55 000 € HT
- Peintures et résine sous-sol Crématorium : 26 500 € HT
- Mise en place d'un accès automatique PMR Crématorium: 8 500 € HT
- Aménagement des locaux du Pôle Numérique Culturel : 52 000 € HT
- Travaux de peinture et revêtement de sol Maison de la Justice et du Droit : 8 800 € HT
- Réfection peinture menuiseries extérieures site du 11/19 : 27 600 € HT
- Travaux de couverture et menuiseries Chèvrerie d'Aix-Noulette : 35 000 € HT
- Mises aux normes électriques divers bâtiments : 31 600 € HT
- Entretien de toitures et réfection d'étanchéité divers bâtiments : 37 500 € HT
- Remplacement alarmes divers bâtiments : 7 200 € HT
- Organigramme de clés Centre administratif Lavoisier : 6 000 € HT

3- VOIRIE – SIGNALÉTIQUE – ÉCLAIRAGE PUBLIC

190 interventions de réparation et maintenance pour un montant global de 246 973 € HT

Opérations significatives de l'année :

- Remise en conformité éclairage public ZI de l'alouette : 12 600 € HT
- Grosses réparations de voiries divers parcs d'activités : 80 000 € HT
- Pontage de fissures divers parcs d'activités : 16 000 € HT
- Relamping divers parcs d'activités : 15 500 € HT

4- EQUIPE DES AGENTS DE RIVIERE

- Entretien du lagunage de Harnes et visites pédagogiques,
- Gestion hydraulique et écologique des cours d'eau (suppression des embâcles, fauchage des berges, plantations),
- Aide logistique aux différents services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (Déménagement Lavoisier et maison syndicale),
- Entretien des boisements et application des plans de gestion au parc des cytises, bois Choisy, et bois Rigault,
- Gestion du patrimoine arboré avec l'équipe d'arboristes-grimpeurs,
- Remise en état de la signalétique sur les sentiers de randonnée,
- Réfection des berges sur les communes d'Angres et Loison sous Lens

5- PRET DE MATERIEL

- 457 prêts réalisés auprès des communes (contre 352 en 2013)

VI - CENTRES TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES

1- CENTRE TECHNIQUE REFUGE/FOURRIERE

- **Fourrière pour chiens et chats**

La fourrière prend en charge exclusivement les chiens et chats. En 2014, elle a été ouverte au public du lundi au samedi de 13h à 17h, sauf les dimanches et jours fériés.

En 2013, 961 chiens et 568 chats en état de divagation ont été placés en fourrière.

En 2014, 998 chiens et 1 127 chats en état de divagation ont été placés en fourrière.

En dehors des heures d'ouverture, le CIPALL (pompiers volontaires de l'agglomération) a effectué 1 057 interventions pour le compte de la fourrière et 11 sauvetages d'animaux.

- **Refuge**

Le refuge a géré en 2014 les adoptions et les cessions de chiens et chats. Il a été ouvert au public du lundi au samedi de 13h à 17h, sauf les dimanches et jours fériés.

En 2013, 464 chiens et 78 chats ont été transférés de la fourrière au refuge, afin d'être proposés à l'adoption. En 2014, 64.062 chiens et 5 chats ont été cédés par leur propriétaire.

En 2013, 535 chiens et 94 chats ont été adoptés (dont 271 chiens et 28 chats par le biais d'associations avec lesquelles la CALL est conventionnée). En 2014, 439 chiens et 115 chats ont été adoptés.

2- CREMATORIUM DE VENDIN-LE-VIEIL

En 2014 au crématorium, il a été procédé à 1895 crémations. On constate une légère baisse par rapport à 2013 due à l'indisponibilité d'un des deux fours pendant une période de l'année.

En partie extérieure, des travaux d'aménagement ont été effectués afin de faciliter l'accès aux handicapés. En effet, la rampe a été transformée et une porte d'accès automatique a été installée à l'arrière du bâtiment.

Un Centre de Traitement de l'Air a été mis en place pour climatiser la salle des adieux, notamment pour faire face à l'augmentation de température en période estivale.

Les tables d'introduction des cercueils dans les fours ont été automatisées. Cela a considérablement facilité les conditions de travail et de manutention des agents. Les locaux techniques ont été rénovés grâce à des travaux de peinture, de ragréage du sol et le changement des menuiseries métalliques.

3- PARC DES CYTISES

Installé à Bénifontaine à côté de l'aérodrome, le Parc des Cytises est un établissement ouvert au public pratiquement toute l'année puisqu'une seule fermeture a lieu pendant la période hivernale entre les vacances de nouvel an et celles d'hiver. Cependant, le personnel est présent 365 jours par an.

Pendant la période des beaux jours entre le 1^{er} avril et le 30 septembre, le parc est ouvert de 12 heures à 19 heures (dès 11 heures les samedis et dimanches). Le reste du temps, hors fermeture, il est ouvert de 13 heures à 17 heures.

Le parc des Cytises est toujours autant apprécié des visiteurs ; la visite de quelques journalistes, qui ont rédigé plusieurs articles dans la presse locale, en est le témoignage.

Pendant les vacances scolaires, le parc accueille les enfants des centres de loisirs. Ils partagent leur temps entre un pique-nique, la visite de l'espace animalier et l'aire de jeux.

NOMS COMMUNS	NOMS SCIENTIFIQUES	ENTREES (en 2014)		
		CESSION	NAISSANCE	DON
Canard mandarin	Aix galericulata		7	
Sarcelle d'été	Anas querquedula		7	
Ouette de Magellan	Chloephaga picta		1	
Tragopan satyre	Tragopan satyra		5	
Tragopan de Temminck	Tragopan temmincki			1
Fuligule niroco	Aythya nyroca	2		
Harle couronné	Mergus cucullatus		1	
Oie cendrée	Anser cereopsis		1	
Ara bleu	Ara ararauna		2	
Perroquet à ailes vertes	Ara chloroptera		1	
Wallaby du Bennet	Macropus rufogriseus		1	
TOTAL		2	26	1

• **Sorties (en 2014)**

- Décès : 31
- Cession : 8

Le 15 janvier 2014, 3 wallabies (1 mâle et 2 femelles) ont été cédés au parc zoologique de la Boissière du Doré (Loire Atlantique) en échange de **5 chèvres naines** (femelles), il y a eu 2 naissances. L'effectif total est de 9 chèvres (les 5+2 naissances+2 au parc).

3 nouvelles volières ont été construites, celles-ci sont finalisées. Les grandes perruches les ont intégrées, libérant ainsi la grande travée de volière qui est occupée par les grands perroquets.

9 agents titulaires, dont le chef d'établissement, et 1 agent stagiaire recruté en cours d'année assurent les soins animaliers et l'entretien de l'ensemble de l'établissement. Par ailleurs figurent dans l'effectif 2 agents recrutés en 2013 sous forme de contrat d'avenir.

4- AIRES D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

La gestion des 4 aires d'accueil pour les Gens du Voyage de Bully-les-Mines, Grenay, Méricourt et Loos-en-Gohelle s'est poursuivie en 2014. Ainsi, ce sont 38 familles non-sédentaires qui ont résidé sur ces aires d'accueil. Le taux de remplissage constaté a été de 100 % pendant toute l'année.

On peut noter une certaine fidélisation des locataires : seulement 2 départs ont été enregistrés en 2014. Les parcelles libérées ont été immédiatement attribuées à des personnes inscrites sur nos listes d'attente.

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin dispose sur le territoire de Loos-en-Gohelle d'une aire familiale, telle que le préconise le schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Par contre, il n'existe pas encore de terrain identifié pour les grands rassemblements estivaux, dans la zone identifiée de l'arrondissement de Lens.

Sur le plan des travaux d'entretien, un peu plus de 35 640 € ont été consacrés aux travaux concernant les locaux techniques (électricité, menuiseries métalliques, plomberie), de voirie et d'espaces verts. La priorité a été donnée à la modification des disjoncteurs, l'installation électrique et des prises de courant.

5- PROGRAMME « EAU RESPONSABLE »

Afin de faciliter le maintien de la fourniture d'eau pour les usagers en difficulté de paiement, il a été prévu dans le contrat de délégation du service public de distribution de l'eau potable signé en 2013 le lancement du programme « Eau Responsable » dans lequel Véolia, délégataire, s'est engagé à mettre en place les chèques eau dont le montant global correspond à 0,57% de ses recettes du service.

Le montant de ces chèques eau s'est élevé, pour l'année 2014, à 97 000 € sous forme de chèques service d'une valeur unitaire de 10 €. Comparativement, le montant pour l'année 2013 s'élevait à 87 500 €.

Les 97 000 € ont été ventilés entre les 36 communes de l'agglomération en tenant compte d'une clé de répartition basée sur les statistiques 2013 de restriction de service, ainsi que l'utilisation du dispositif sur la première année de fonctionnement.

Cette clé de répartition est revue chaque année afin qu'elle soit représentative des besoins réels de chaque commune.

L'attribution de ces chèques aux bénéficiaires se fait exclusivement par les Centres Communaux d'Action Sociale, le traitement s'effectue de façon dématérialisée. Un courrier est envoyé à chaque famille aidée afin de les informer du montant qui leur est attribué en réduction de facture. Grâce à ce dispositif, 847 familles (soit 199 familles de plus qu'en 2013) ont été aidées et dans plusieurs cas, la coupure a pu être évitée. A savoir que la comparaison avec l'année précédente doit être modulée dans la mesure où le dispositif n'a été mis en place qu'en juin 2013, alors que la distribution des chèques s'est effectuée durant toute l'année 2014.

6- AERODROME LENS-BENIFONTAINE

Le Conseil Communautaire a décidé la reprise en gestion directe de l'aérodrome de Lens-Bénifontaine avec une prise d'effet au 19 août 2014.

Situé à Bénifontaine, l'aérodrome est l'un des beaux sites aériens du Nord de la France. Depuis 2007, il est le cadre de belles fêtes de l'air. Le site verdoyant et dégagé, la proximité des pistes avec le public, une population attachante et une équipe de bénévoles passionnés contribuent à la qualité maintenant reconnue du Meeting Aérien de Lens.

Il accueille deux aéroclubs, un centre école régional de parachutisme, de nombreuses associations aéronautiques. Il y a entre 450 et 500 personnes qui pratiquent une activité sur l'aérodrome et 60 à 70 aéronefs y sont basés.

Les visiteurs peuvent effectuer un baptême de l'air et/ou un baptême en parachute le dimanche après-midi ou sur rendez-vous auprès des associations. Une activité de voltige est également proposée.

Le 18 mai 2014, le meeting aérien franco-belge accueillait gratuitement 64 000 personnes sur le site de l'aérodrome de Lens-Bénifontaine, venues assister à 7 heures de spectacle aérien de qualité.

Deux évènements inédits auront marqué cette édition 2014 :

- le meeting aérien crépusculaire du samedi soir qui laissera un souvenir inoubliable aux nombreux invités,
- le vol inédit en patrouille du Rafale français et du F16 belge.

Si le vol commun des deux chasseurs restera unique, le show crépusculaire sera en revanche reconduit à l'avenir pour un plus large public.

Pour respecter les préconisations de l'aviation civile, des travaux de débroussaillage et de rebouchage de terriers de lapins sur les pistes et les voies de circulation ont été effectués ainsi que plusieurs tontes (au total 5 entre août et décembre). La CALL assure le relais local de la gestion de la station-service aviation.

DIRECTION GENERALE CHARGEE DE L'ADMINISTRATION GENERALE

I - FINANCES

La Direction des Finances de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se compose de 12 agents. L'activité est aujourd'hui répartie sur 3 services (mise en œuvre au 1^{er} janvier 2014) établis comme suit :

- La coordination budgétaire,
- L'exécution budgétaire,
- La gestion patrimoniale et la qualité comptable.

Au niveau comptable, l'activité du service transparait notamment dans les statistiques relatives au nombre de mandats et titres émis au cours de l'exercice et qui s'établissent, pour l'année 2014, comme suit :

	Budget 01	Budget 02	Budget 04	Budget 06	Budget 07	Budget 08	Budget 10	Budget 11	TOTAL
	Général	Assainissement	Eau Potable	Action économique	Port Fluvial de Harnes	Crématorium	SPANC	Dev. Numérique	
Mandats	8 951	915	349	1 947	35	308	0	135	12 640
	70.81%	7.24%	2.76%	15.40%	0.28%	2.44%	0.00%	1.07%	
Titres	1247	218	175	1 826	5	26	7	30	3 534
	35.29%	6.17%	4.95%	51.67%	0.14%	0.74%	0.20%	0.85%	

Ces mandats et titres correspondent à des dépenses et des recettes (hors résultats antérieurs reportés) dont les montants par budget figurent dans les tableaux suivants :

DEPENSES ET RECETTES DE L'EXERCICE 2014

DEPENSES 2014	Fonctionnement	Investissement	Total	%
BUDGET GENERAL	118 614 113.92 €	28 998 015.06 €	147 612 128.98 €	76.07%
BUDGET ASSAINISSEMENT	7 968 841.52 €	6 262 239.61 €	14 231 081.13 €	7.33%
BUDGET EAU POTABLE	2 692 089.09 €	2 968 720.58 €	5 660 809.67 €	2.92%
BUDGET SPANC	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
BUDGET ACTION ECONOMIQUE	8 546 262.87 €	13 493 784.48 €	22 040 047.35 €	11.36%
BUDGET PORT FLUVIAL DE HARNES	36 922.13 €	1 276 385.57 €	1 313 307.70 €	0.68%
BUDGET CREMATORIUM	501 678.30 €	116 300.35 €	617 978.65 €	0.32%
BUDGET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	69 071.26 €	2 513 017.29 €	2 582 088.55 €	1.33%
	138 428 979.09 €	55 628 462.94 €	194 057 442.03 €	100.00%

RECETTES 2014	Fonctionnement	Investissement	Total	%
BUDGET GENERAL	127 117 426.99 €	43 001 334.03 €	170 118 761.02 €	76.37%
BUDGET ASSAINISSEMENT	12 212 898.59 €	7 477 447.56 €	19 690 346.15 €	8.84%
BUDGET EAU POTABLE	4 193 319.53 €	2 515 287.86 €	6 708 607.39 €	3.01%
BUDGET SPANC	16 024.42 €	0.00 €	16 024.42 €	0.01%
BUDGET ACTION ECONOMIQUE	10 019 114.55 €	11 121 045.52 €	21 140 160.07 €	9.49%
BUDGET PORT FLUVIAL DE HARNES	144 282.96 €	1 242 665.32 €	1 386 948.28 €	0.62%
BUDGET CREMATORIUM	556 405.83 €	31 244.33 €	587 650.16 €	0.26%
BUDGET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	578 212.91 €	2 520 020.59 €	3 098 233.50 €	1.39%
	154 837 685.78 €	67 909 045.21 €	222 746 730.99 €	100.00%

Le résultat global de l'exercice 2014 s'élève à **28 689 288,96 €** et se compose de deux soldes, l'un de 16 408 706,69 € qui concerne la section de fonctionnement et l'autre de 12 280 582,27 € qui concerne la section d'investissement.

- **Dépenses d'équipement**

Le tableau ci-après laisse apparaître, par budget, les dépenses d'équipement opérées au cours de l'année 2014.

DEPENSES D'EQUIPEMENT 2014

	20 Immobilisations Incorporelles	204 Sub. d'équipement versées	21 Immobilisations Corporelles	23 Immobilisations en cours	Total	%
BUDGET GENERAL	348 422.81 €	8 378 744.74 €	630 057.27 €	11 731 350.06 €	21 088 574.88 €	74.61%
BUDGET ASSAINISSEMENT	6 971.94 €	0.00 €	0.00 €	716 953.85 €	723 925.79 €	2.56%
BUDGET EAU POTABLE	6 348.07 €	0.00 €	0.00 €	1 335 698.36 €	1 342 046.43 €	4.75%
BUDGET SPANC	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
BUDGET ACTION ECONOMIQUE	40 568.00 €	428 604.87 €	3 759 986.99 €	726 043.89 €	4 955 203.75 €	17.53%
BUDGET PORT FLUVIAL DE HARNES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 676.00 €	12 676.00 €	0.04%
BUDGET CREMATORIUM	0.00 €	2 973.00 €	0.00 €	113 327.35 €	116 300.35 €	0.41%
BUDGET DEV. NUMERIQUE	4 400.00 €	0.00 €	22 273.39 €	0.00 €	26 673.39 €	0.09%
	406 710.82 €	8 810 322.61 €	4 412 317.65 €	14 636 049.51 €	28 265 400.59 €	100.00%

Un montant de **12 000 000 €** d'emprunts a été contracté en 2014 pour le financement des opérations d'investissement dont 9 000 000,00 € auprès de La Banque Postale et 3 000 000 € auprès du Crédit Agricole.

EMPRUNTS 2014	La Banque Postale	Crédit Agricole	Total	%
BUDGET GENERAL	7 000 000.00 €	3 000 000.00 €	10 000 000.00 €	83.33%
BUDGET ASSAINISSEMENT	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
BUDGET EAU POTABLE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
BUDGET SPANC	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
BUDGET ACTION ECONOMIQUE	2 000 000.00 €	0.00 €	2 000 000.00 €	16.67%
BUDGET PORT FLUVIAL DE HARNES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
BUDGET CREMATORIUM	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00%
	9 000 000.00 €	3 000 000.00 €	12 000 000.00 €	100.00%

- **Ressources fiscales 2014**

Les recettes d'origine fiscale comportent désormais des impôts ménages, dans les recettes fiscales de substitution à la suppression de la taxe professionnelle.

Depuis le 1er janvier 2010, les entreprises sont assujetties à la nouvelle contribution économique territoriale (CET) qui vient désormais remplacer l'ancienne taxe professionnelle. Si pour les collectivités locales l'année 2010 constituait une année de transition : une compensation-relais leur a été versée par l'Etat, à partir de 2011, celles-ci ont bénéficié d'un nouveau panier de ressources et de la mise en place de mécanismes de garantie, comme suit :

- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) 8 171 065 €
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE)16 017 641 €
 - Taxe d'habitation21 866 891 €
 - Taxe sur le foncier non bâti et taxe additionnelle 258 720 €
 - Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) 2 367 037 €
 - Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) 617 600 €
- 49 298 954 €
- Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) 9 973 390 €
 - Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) 5 244 091 €

En 2014, la Communauté d'Agglomération a également perçu le FPIC pour la troisième année.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées, les territoires pouvant être à la fois contributeurs et bénéficiaires du FPIC.

Cette solidarité au sein du bloc communal est mise en place progressivement : 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 en 2014, 780 en 2015 pour atteindre à partir de 2016 et chaque année, 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'un milliard d'euros.

- Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : 1 664 583 €

II – PARTIE FONCIERE

1- CESSIONS QUI SE POURSUIVENT

En 2014, la vente de bâtiments communautaires s'est poursuivie. En effet, 4 immeubles ont fait l'objet d'un transfert de propriété.

Deux d'entre eux ont été cédés aux locataires en place, à savoir :

- une agence immobilière sur Aix-Noulette – i comme immo,
- et une société de maintenance industrielle sur Liévin, PSIA.

La vente d'un bâtiment situé à Eleu-dit-Leauwette a permis à la Société Joly Médical de poursuivre son développement sur l'Agglomération, tandis que la cession, sur Liévin, d'un ancien bâtiment commercial – depuis démoli – va permettre aux Pompes Funèbres Laurent de finaliser un projet de construction d'un salon funéraire.

A cela s'ajoute la cession de terrains industriels. Deux nouvelles sociétés ont acquis l'emprise nécessaire à leur implantation sur le Parc d'Activités des Oiseaux à Lens et Loison-sous-Lens : La Société CEDEO (commercialisant des fournitures pour la climatisation, le chauffage et les sanitaires à destination des professionnels) et les Etablissements RENARD, spécialisés dans le négoce en outillage et fournitures industrielles. Ce Parc d'Activités affiche presque complet.

Une cession de terrain sur la ZAL du Champ Caudron de Mazingarbe a permis à la Société LABEL/FACADES, spécialisée dans le traitement de façades, de mener à bien son projet de transfert sur l'Agglomération (la société était auparavant implantée sur la commune d'Hersin-Coupigny).

2- PATRIMOINE FONCIER QUI S'ETOFFE

Différentes Conventions Publiques d'Aménagement (CPA) qui liaient la SEM Territoires 62 et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au titre de sa compétence en matière d'Action Economique ont été clôturées.

Afin qu'elle puisse assurer en direct l'aménagement et la commercialisation des Parcs d'Activités jusqu'alors concernés par ces CPA, la Communauté d'Agglomération s'est portée acquéreur des terrains propriété de l'aménageur et non encore commercialisés.

Ainsi, dans ce cadre précis, près de 58 ha ont été acquis en 2014 par la Communauté d'Agglomération.

Dans le détail, la clôture de l'opération « Jardins de l'Artois » a débouché sur la reprise de 42 ha sur les communes d'Aix-Noulette et de Bully-les-Mines.

Pour le site « Quadraparc I », ce sont plus de 13 ha qui sont devenus communautaires, sur les communes de Bully-les-Mines, Grenay, Liévin et Loos-en-Gohelle.

Enfin, la fin de la CPA « Montgré » a abouti à la reprise de 2 ha 14 à Avion et à Sallaumines.

3- MIEUX CONNAITRE, MIEUX GERER, MIEUX VALORISER LE PATRIMOINE

L'établissement intercommunal possède près de 109 bâtiments (administratifs, industriels, commerciaux, ...) et 36 ouvrages divers et variés (stations de relèvement, forages, stations d'épuration, bassins, ...).

Une chargée de patrimoine s'attache, depuis le 1^{er} janvier 2014, à parfaire la connaissance de chaque bien.

A partir d'un inventaire exhaustif, un identifiant unique a été créé pour chacun des immeubles recensés. A la suite, les données impactant les biens en termes de dépenses ou de recettes (taxes foncières, baux, ...) ont été compilées, confrontées et vérifiées. Cette corrélation a permis de consolider et d'enrichir la connaissance du patrimoine.

Toutes les données recueillies ont été intégrées au sein du Système d'Information Géographique (SIG), lequel est doté d'un outil « Arcopole » permettant de développer des applications spécifiques. Celle de la gestion du patrimoine communautaire est en cours de développement.

L'objectif visé est de constituer une base de données patrimoniales unique et fiable, consultable et accessible. Fiches de patrimoine, photos, actes d'acquisition, taxes foncières, plans, fluides,... seront imprimables et/ou téléchargeables par les acteurs impliqués directement ou indirectement dans la gestion du patrimoine.

III – SYSTEME D'INFORMATION

1- OUVERTURE DU SYSTEME D'INFORMATION SUR L'EXTERIEUR

Le Système d'Information devenu indispensable pour la Collectivité, se limitait jusqu'ici à une utilisation interne : l'ensemble des utilisateurs se trouvaient sur un même réseau local.

L'ouverture sur l'extérieur, commencée depuis quelques années avec la messagerie, s'est considérablement amplifiée en 2014 et ce mouvement devra s'amplifier durant les prochaines années.

- **Mise à disposition de ressources du système d'Information Géographique (SIG) pour les communes**

Le fonds cartographique constitué par le SIG est devenu une source d'information précise intéressant directement les communes.

L'accès via internet qui a été ouvert a toutefois nécessité la mise en place d'équipements de sécurité très poussés afin de préserver les bases de données d'éventuels piratages : accès par mot de passe pour les utilisateurs, installation d'un firewall applicatif dédié et mise en place d'un protocole de transmission sécurisé.

- **Mise en place du protocole PES V2**

Dans le domaine des échanges de fichiers comptables et financiers avec la Trésorerie, une nouvelle norme se met en place, imposant un nouveau protocole dénommé PES V2.

Avant de devenir complètement opérationnel, il a été nécessaire de mettre à jour non seulement les applicatifs concernés du domaine Finances mais également les fichiers de référence mis en œuvre dans ces échanges.

- **Remplacement de l'application de gestion des emprunts**

Le logiciel de gestion des emprunts, installé en local a été lui aussi dématérialisé : remplacé par un service en ligne par internet, il permet d'obtenir des informations personnalisées toujours à jour avec l'état du marché financier.

2- EVOLUTION DES TECHNOLOGIES

Parallèlement aux projets évoqués ci-dessus, les évolutions techniques permanentes ont imposées des transformations de l'architecture informatique utilisée dans la Collectivité :

- **Remplacement des postes de travail :**

La fin de la maintenance du Système XP par Microsoft, impose le remplacement progressif des postes de travail par des équipements basés sur le nouveau système Windows. Ce nouveau système a induit des changements profonds non seulement sur l'ergonomie offerte aux utilisateurs, mais surtout sur le mode de gestion des droits des systèmes, nécessitant ainsi une adaptation de l'équipe informatique à ces nouveaux concepts.

- **Changement des liens de transmission informatique :**

L'exécution du nouveau marché de services de télécommunications offrait la possibilité de moderniser le réseau informatique à moindre coût.

La mise en place des nouveaux liens de type 'MPLS' d'améliorer la qualité de service. Cette transition a nécessité un re-paramétrage complet du réseau informatique tout en assurant la continuité de service durant ces opérations.

IV - COMMANDE PUBLIQUE ET CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS

L'aboutissement des projets de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) se matérialise essentiellement par la passation de marchés publics.

Ces marchés, formalisés ou à procédure adaptée, selon leur montant, sont des contrats administratifs passés en vue de la réalisation de travaux, l'achat de fournitures ou la réalisation de prestations de services. Ils font l'objet d'avis d'appel public à la concurrence transmis soit dans un Journal d'Annonces Légales (JAL), soit au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) ou/et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) et consultables sur la plate-forme de dématérialisation www.achatpublic.com ou sur le site internet de la CALL (www.communaupole-lenslievin.fr).

1- EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- **Rappel sur les seuils des marchés publics**

* Seuil de dispense de procédure

Le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 est toujours d'actualité, celui-ci fixe le seuil à 15 000,00 € HT en dessous duquel aucune formalité préalable de procédure (publicité et mise en concurrence) n'est obligatoire.

* Seuils applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique (Décret n° 2011-2027 du 29 décembre 2011)

Les seuils communautaires de formalisation des marchés, révisés tous les 2 ans, ont été modifiés par la commission Européenne du 13 Décembre 2013 de la façon suivante :

- marchés de fournitures et de services : 207 000 € HT,
- marchés de travaux : 5 186 000 € HT.

L'état Français a transcrit ces données par le décret 2013.1259 du 27 Décembre 2013, à effet au 1^{er} janvier 2014.

Afin de s'adapter à la situation réglementaire, il y a donc eu lieu de revoir la procédure interne de commande publique ainsi que le fonctionnement de la commission des MAPA.

Il a été décidé d'arrêter les seuils suivants :

Marchés à procédure adaptée :

- fournitures et services > 15 000 € HT et < 207 000 € HT
- Travaux : > 15 000 € HT et < 700 000 € HT

Marchés à procédure formalisée :

- fournitures et services > 207 000 € HT
- Travaux : > 700 000 € HT

Dans le cadre de la Commission MAPA, il a été décidé que celle-ci se prononcerait sur la validation des critères de pondération et la validation des rapport d'analyse pour les marchés de travaux passés en procédure adaptée d'un montant supérieur à 207 000 € HT (seuil des procédures formalisées pour les fournitures et services) jusqu'à un plafond de 700 000 € HT (seuil interne des procédures formalisées).

Cette Commission aura également à sa charge d'examiner l'ensemble des avenants de ces marchés passés en procédure adaptée dont l'augmentation est égale ou supérieures à 5%.

Il a été également proposé d'approuver la nomenclature interne d'achat qui est plus en adéquation avec les besoins des services.

En 2014, quelques évolutions sensibles sont intervenues :

Simplification c'est maintenant !

A compter du premier octobre, de nouvelles mesures de simplification en matière de commande publique sont applicables, en vertu d'un décret publié au Journal Officiel le 26 septembre 2014.

L'ensemble des mesures prévues par le décret entre en vigueur dès le 1^{er} octobre 2014. Ce texte transpose de manière accélérée certaines des mesures de simplification prévues dans les nouvelles directives européennes sur la passation des marchés publics.

Ce premier épisode du grand chantier de la simplification de la commande publique (dont le calendrier n'aura finalement pas été impacté par le changement de ministre à la tête de Bercy) présente trois innovations principales :

Garanties financières

L'accès des entreprises à la commande publique est facilité par le plafonnement des exigences des acheteurs publics en termes de capacités financières des candidats (art. 5). Concrètement, lorsque le pouvoir adjudicateur demande un chiffre d'affaires annuel minimal donné, au titre des garanties financières, ce niveau minimal ne peut être supérieur à deux fois le montant estimé du marché ou du lot, sauf justifications liées à l'objet du marché ou à ses conditions d'exécution. S'il demande un niveau minimal supérieur à ce plafond, il doit le justifier dans les documents de la consultation ou dans le rapport de présentation.

« Dites-le nous une fois »

Autre mesure de simplification destinée aux candidats, l'article 45 du décret consacre l'impossibilité pour les acheteurs publics de réclamer aux entreprises candidates des documents accessibles gratuitement en ligne. Les acheteurs publics ne sont plus tenus de demander des documents qu'ils auraient déjà obtenus dans le cadre d'une précédente procédure d'attribution de marchés publics, à condition qu'ils soient encore valables.

Autrement dit, les acheteurs publics seront obligés de recourir aux bases de données publiques pour vérifier les informations administratives des candidats. L'accès aux bases de données ne sera « complètement abouti » qu'en 2016, avait reconnu [Jean Maïa en juin dernier](#) : « D'ici là, il faudra commencer à utiliser celles qui seront accessibles ».

Partenariat d'innovation

Un nouveau type de marché public, le partenariat d'innovation, est créé (art. 2 à 4 et 7 à 25 du décret) afin de favoriser la recherche et l'innovation dans le cadre de la commande publique. Le partenariat d'innovation a pour objet la recherche et le développement ainsi que l'acquisition de fournitures, services ou travaux innovants qui en sont le résultat.

Sont considérés comme innovants, les fournitures, services ou travaux nouveaux ou sensiblement améliorés qui répondent à un besoin qui ne peut être satisfait par des fournitures, services ou travaux déjà disponibles sur le marché.

Dans la pratique, il sera possible de ne pas établir, dès le lancement, certains aspects du marché (prix, durée d'exécution, conditions de réception, conditions de règlement...) : ces derniers seront précisés, pour chacune des phases du partenariat, « au plus tard avant le commencement d'exécution des prestations de la phase ».

2- ACTIVITES DU SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ET CONTENTIEUX ADMINISTRATIFS

Tous les marchés ont été passés dans le respect réglementaire du Code des Marchés Publics et peuvent faire l'objet d'un recours auprès des tribunaux compétents.

En 2014 de nombreuses jurisprudences sont venues clarifier les modalités de mise en concurrence et de choix tout particulièrement pour le jugement des marchés à procédure adaptée.

Le Ministère de l'Economie et des Finances au travers de sa Direction des Affaires Juridiques a pu mettre à disposition des acheteurs publics des rubriques explicatives correspondant à ces dispositions jurisprudentielles.

Dans le cadre de la transparence obligatoire, de plus en plus de concurrents demandent des renseignements complémentaires sur les conditions d'attribution des commandes publiques.

- **Poursuite de la Dématérialisation – EXTRAPOLE – ACHAT PUBLIC**

- * EXTRAPOLE

- Tous les documents (pièces marché, acte de sous-traitance, avenants, exemplaires uniques...) relatifs aux marchés à procédure adaptée et marchés formalisés notifiés sont, via Extrapole, consultables par les services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et transmis au Comptable Public.

- L'espace « Commission d'Appel d'Offres » (CAO) met à disposition des membres de la CAO la convocation avec l'ordre du jour.

- * ACHAT PUBLIC (nom de la plateforme du *profil acheteur de la CALL*)

- Tous les opérateurs économiques téléchargent gratuitement les DCE (Dossiers de Consultations des Entreprises) sur la plate-forme de dématérialisation « Achat Public » mais restent peu nombreux à procéder au dépôt électronique de leurs offres.

- Les notes complémentaires au DCE, ainsi que les réponses aux questions posées par les candidats sont déposées sur le profil acheteur via les « échanges sécurisés ».

La transmission électronique des lettres de rejet par la plate-forme permet désormais de réduire le délai de notification au lauréat de 16 jours à 11 jours.

Les avantages restent indéniables, puisque, outre l'interactivité entre les services et/ou les intervenants, qui offre une rapidité de diffusion et de traitement de l'information, « Extrapole » et « Achat Public » **permettent à la CALL de réaliser une importante économie budgétaire**, puisqu'ils engendrent une baisse de production des supports papier :

- grâce à la possibilité du téléchargement des DCE, réduction des frais de reproduction (papier + plans), et d'envoi (enveloppes + frais postaux)
- grâce à la mise en ligne informatique plus besoin de transmettre de copie papier.

- **Logiciel SIS Marchés**

Le logiciel « SIS Marchés », qui apporte une aide à la rédaction et au traitement des procédures, continue d'être paramétré afin d'affiner son utilisation et d'introduire les nouvelles versions du logiciel. Les services ont dans l'ensemble bien pris possession de l'outil en rédaction, avec l'aide et sous les conseils du service marchés. Ce dernier continue de mettre œuvre et de parcourir l'outil en utilisant le déroulement des affaires de la création jusqu'à leur notification (phase de sécurisation juridique de la dévolution).

- **Renouvellement des membres de la Commission d'appel d'offres après les élections municipales de Mars 2014**

Lors du Conseil du 30 Avril 2014 et du 12 Mai 2014, le Président de la Collectivité a fait un appel à candidature afin d'élire les nouveaux membres des différentes Commissions (AOO, Délégation de Service Public, Jury de Concours), conformément à la réglementation mais le Président a également proposé le renouvellement intégral de la Commission MAPA.

3- SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ PAR TYPE DE PROCÉDURE EN 2014

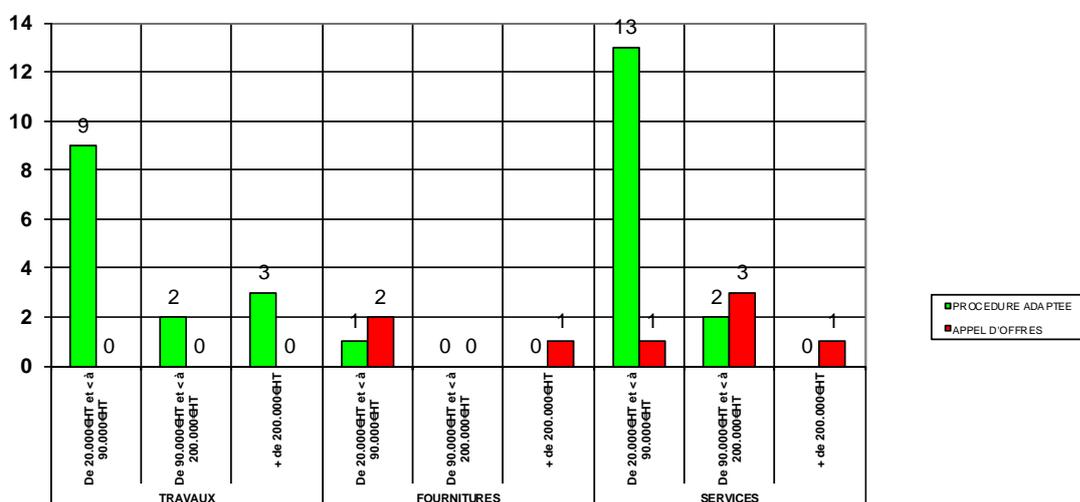
Le nombre de marchés inférieurs à 20 000 € HT et notifiés en 2014 s'élève à 204.

Le recensement obligatoire effectué avant le 31 mars de chaque année fait apparaître, pour 2014 la répartition suivante (commande supérieure à 20 000 € HT) :

NOMBRE DE MARCHES NOTIFIES EN 2013 PAR PROCEDURES

		PROCEDURE ADAPTEE	APPEL D'OFFRES
TRAVAUX	De 20.000€HT et < à 90.000€HT	9	0
	De 90.000€HT et < à 200.000€HT	2	0
	+ de 200.000€HT	3	0
FOURNITURES	De 20.000€HT et < à 90.000€HT	1	2
	De 90.000€HT et < à 200.000€HT	0	0
	+ de 200.000€HT	0	1
SERVICES	De 20.000€HT et < à 90.000€HT	13	1
	De 90.000€HT et < à 200.000€HT	2	3
	+ de 200.000€HT	0	1
TOTAL		30	8

NOMBRE DE MARCHES NOTIFIES EN 2013 PAR PROCEDURES



V- AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES

Le service des Affaires Juridiques et des Assurances exerce ses missions dans trois domaines :

- les assurances
- le conseil et l'assistance juridique
- le contentieux.

Quantitativement, l'activité du service peut être évaluée par certains chiffres-clés. En 2014, ces chiffres ont été les suivants.

1- ASSURANCES

Le service assurance gère 6 contrats (responsabilité civile générale, dommages aux biens, flotte-automobile, responsabilité civile «atteinte à l'environnement», risques aériens et risques statutaires des agents).

- **Gestion des contrats**

En 2014, le montant total des primes d'assurances s'est élevé à 236 476 € soit une baisse de 40,53 %, par rapport aux primes 2013. Cette baisse se justifie essentiellement par la renégociation des contrats d'assurance lors du nouveau marché qui a pris effet au 1^{er} janvier 2014.

- **Gestion des sinistres**

Cette activité a sensiblement augmenté : 50 dossiers en 2014 contre 46 en 2013.

La répartition des sinistres en 2014 se déclinent ainsi :

- ***10 sinistres «nids de poule/plaques d'égout»*** : aucun sinistre n'a été indemnisé pour les réparations des véhicules des particuliers, en l'absence de défaut d'entretien de la route. Les sinistres plaque d'égout relèvent de la responsabilité de VEOLIA qui a la charge de l'entretien des réseaux d'assainissement dans le cadre d'un contrat d'affermage.
- ***16 sinistres «responsabilité civile»*** dont 15 concernaient des inondations chez les particuliers pour un montant total d'indemnisation de 26 000 €. Le seizième sinistre portait également sur une inondation chez un particulier à Méricourt, mais celle-ci a été reconnue comme catastrophe naturelle par arrêté préfectoral.

- **13 sinistres «dommages aux biens»** dont 2 portaient sur les dommages aux candélabres dans les zones d'activités. Les onze autres sinistres se répartissent entre quatre survenus sur le site du 11/19 à Loos-en-Gohelle et sept autres concernent des actes de vol, de vandalisme et d'incendie sur les biens immeubles dont le montant des dommages est estimé à 45 423 €. Pour l'ensemble de ces sinistres, la collectivité a été indemnisée à hauteur de 31 168 €.
- **11 sinistres «flotte automobile»** qui ont été indemnisés par la SMACL à hauteur de 6 210 €.

2- ACTIVITE JURIDIQUE

Au 1^{er} janvier 2013, les missions de représentation en justice, de conseil et d'assistance juridique ont été confiées à deux avocats :

- 1 – droit public, Cabinet SAVOYE et Associés à LILLE ;
- 2 – droit privé, Cabinet ZEHNDER – AMOURETTE à LENS.

Ce marché est arrivé à échéance le 31 décembre 2014.

3- CONTENTIEUX ET LES CONSULTATIONS JURIDIQUES

Selon l'importance et la complexité des dossiers, les contentieux sont gérés en interne (rédaction de mémoires en défense, des requêtes introductives d'instance...) ou en externe en les confiant aux deux avocats précités.

Globalement, le coût des honoraires versés aux avocats est en baisse en 2014 par rapport à 2013 : 42 250 € en 2013, contre 27 511 € en 2014, soit une baisse de 34,88 %.

Les procédures judiciaires engagées pour l'expulsion des gens du voyage installés illicitement sur des terrains communautaires ont coûté à la collectivité 7 601 €, y compris les honoraires d'huissier.

- Activité contentieuse devant les juridictions judiciaire et administrative

En 2014 six litiges ont été gérés :

- Contentieux **GIE des Commerçants Indépendants de LENS** : recours pour excès de pouvoir devant le TA de LILLE contre la délibération du Bureau Communautaire qui autorise la signature d'un compromis de vente avec la SCCV Vendin-le-Vieil portant sur des terrains d'une superficie de 43 136 m². Le juge administratif a rendu une ordonnance de désistement du GIE CIL.

- Contentieux **PROFEX à AVION** : recours déposé par la SEM Territoires 62 devant le TGI d'ARRAS afin de constater la résolution de plein droit de la vente d'un terrain de 14 776 m², sur la ZAC des 14 à AVION, à la société PROFEX. Ce litige s'oriente vers un règlement à l'amiable, la société PROFEX ayant accepté la restitution du prix de cession du terrain pour un montant de 265 081,44 €.
- Contentieux **VATP** : recours exercé devant le TA de Lille par VATP qui conteste les motifs de rejet de son offre financière relative aux travaux de réhabilitation de l'ancien local électrique sur le site du 11/19 à Loos-en-Gohelle. Celle-ci avait été jugée irrégulière par la Commission d'Appel d'Offres de la CALL.
- Contentieux **CBIO à LOOS-EN-GOHELLE** : Référé-provision engagé par l'EURL CBIO devant le TA de Lille en vue d'être indemnisé du préjudice commercial résultant de travaux d'assainissement réalisés par la CALL de septembre 2010 à février 2011. Par Ordonnance du tribunal administratif, la CALL a été condamnée à lui verser une provision de 20 000 €. Non satisfaite, la CALL a formé de nouveau un recours au fond devant le TA de Lille qui l'a déchargé de son obligation de payer cette somme. Le contentieux se poursuit devant la CAA de Douai, C BIO ayant fait appel du jugement rendu.
- *Contentieux **CNIM*** : Engagé depuis juin 2001, ce recours s'est achevé le 30 décembre 2011 par l'arrêt de la CAA de Douai qui établit les responsabilités à parts égales, dans la survenance des dommages aux fours, entre la société VALNOR pour défaut d'entretien et la CALL pour le choix des technologies opéré qui a constitué une circonstance aggravante. Mais le 14 janvier 2014, CNIM saisit le TA de Lille pour obtenir la condamnation de la CALL à lui payer 668 451 € correspondant aux frais avancés pour la réhabilitation des fours n°1 et 2.
- Contentieux **WAVELET à BOUVIGNY-BOYEFFLES** : Pour rappel, M. BRASME, propriétaire d'un bois, a autorisé le dépôt de 50 000 m³ de remblais sur son terrain. Malgré le lien de causalité établi entre les inondations dans les caves des riverains de la rue Pasteur et ces remblais, il est reproché à la CALL de n'avoir pas intégré dans les travaux d'assainissement en 2008/2009 le réseau d'évacuation des eaux souterraines qui reprend notamment les sèves de caves des maisons des riverains. Le contentieux est toujours en cours, l'expert judiciaire doit déposer son rapport en juillet 2015.

En 2014 les litiges suivants ont été soldés :

- Contentieux **CLEOME à AVION** : Mise en cause de la responsabilité de la CALL par la société CLEOME devant le TGI d'Arras en novembre 2012 pour des inondations survenues sur un terrain privé où cette société a assuré la maîtrise d'ouvrage privé d'un lotissement de 15 habitations. La solution technique déterminée en accord avec la ville d'Avion est le délestage du surplus d'eaux pluviales dans les canalisations de rejet des eaux usées, et ce temporairement et à titre exceptionnel, dans l'attente d'une solution définitive.

- Contentieux **NOROXO** : La CALL s'est constituée partie civile devant le Tribunal Correctionnel de BETHUNE pour accompagner la démarche engagée par la ville de HARNES. Le jugement rendu déclare NOROXO responsable pénalement de cette épidémie de légionellose et la condamne à une amende de 375 000 € pour homicide et blessure involontaire ainsi que la Sté GE WATER à une peine d'amende de 375 000 € pour complicité. Les prévenus ayant formé appel du jugement, la Cour déclare recevable la constitution partie civile de la CALL et condamne solidairement NOROXO et son dirigeant, M. Malec à lui payer la somme de 1 euro symbolique pour le préjudice moral, outre 6 000 € au titre de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénal .
- Contentieux **DESCAMPS** : La CALL a engagé ce recours devant le TA de Lille, la Cour Administrative d'appel, et le Conseil d'Etat afin d'obtenir le paiement de la créance due d'un montant de 222 121,19 € correspondant aux indemnités dues par emploi non créé. Cette société avait perçu des aides financières de la CALL pour un montant de 893 351 € en 2002 et 2003. En contrepartie, elle devait créer un certain nombre d'emplois à temps complet, engagement non respecté puisque DESCAMPS était en redressement judiciaire depuis juin 2010. Le Conseil d'Etat a rendu un arrêt le 10/10/2014 annulant l'ordonnance du 10/01/2012 du TA de LILLE et a déclaré les créances de la CALL fondées et certaines pour un montant de 222 121,19 €. Le mandataire judiciaire a proposé un plan de remboursement de la dette sur 10 ans.
- Contentieux **SYMSAGEL** : la CALL a fait appel du jugement du TA rendu le 28/05/2013 qui rejette sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 28/12/2009 qui avait délimité le périmètre du SYMSAGEL en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin EPTB. La Cour Administrative d'Appel de DOUAI a rendu une ordonnance de désistement de la requête de la CALL.

VI – DIRECTION DE LA COMMUNICATION

1- COMMUNICATION

Le service communication a en charge la conception et l'impression de documents de communication. En 2014, l'appel d'offres de l'impression de documents a été renouvelé.

Le journal d'information de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, intitulé *l'Info de l'Agglo*, est paru à 5 reprises. La rédaction et le maquetage de cette publication sont réalisés en interne par le service communication.

Par ailleurs, le service communication a aussi été chargé de la conception et de l'impression de plaquettes diverses, à la demande des services. Il a aussi conçu des dossiers de presse pour des opérations médiatisées. Ainsi en janvier, le service a participé activement à la pose de la première pierre du Lens'14-18 Centre d'Histoire Guerre et Paix de Souchez.

Pour cette manifestation, comme pour d'autres (Villages des sciences, Village de la Prévention Routière, inauguration d'EPN Louvre-Lens...), le service a géré le plan de communication.

Montage et impression des invitations, rédaction du déroulé et gestion des aspects protocolaires, réalisation du reportage photo, réalisation du compte-rendu pour l'info de l'agglomération, prise en charge des relations presse (rédaction de communiqués, dossiers de presse...) sont une partie des missions assurées par le service dans ce cadre.

Des stands ont été tenus à l'occasion de manifestations attirant un nombreux public (Route du Louvre, Meeting aérien de Bénifontaine...). L'image de la CALL a pu être valorisée et les services ont pu communiquer sur les missions et compétences de l'institution.

Afin d'accroître la visibilité de la CALL sur les événements sportifs et culturels, le service a complété sa gamme d'outils de communication, en achetant des calicots, des flammes...

A noter que ces éléments sont souvent utilisés par les services de la CALL, lors de réunions avec des partenaires, rencontres diverses, salons...

Ce type d'outils contribue à donner une image dynamique de notre territoire et de notre structure intercommunale.

En matière de communication visuelle, le service a en charge la gestion d'espaces publicitaires au sein de divers titres de la presse écrite.

Le service s'occupe également du site internet, il effectue les mises à jour et effectue la mise en ligne des informations concernant la CALL. Ces informations sont également rédigées en interne. Parallèlement, la CALL est désormais présente sur les réseaux sociaux, le service communication a en gestion ces nouveaux outils de communication.

2- DOCUMENTATION

Le service de la Documentation dont la mission essentielle est de collecter, traiter puis diffuser une information fiable et précise aux services de la Communauté, constitue un appui logistique aux activités des services utilisateurs : réponse rapide d'informations brutes telles que textes législatifs ou réglementaires... et une aide à la prise de décision : dossiers documentaires ...

Il contribue par son rôle de veille et d'alerte à anticiper les changements susceptibles d'affecter le fonctionnement et les compétences de la collectivité : veille juridique, revue de presse ... ainsi qu'au développement des compétences des utilisateurs ; les informations nécessaires à la mise à jour de leurs connaissances contribuent à leur formation continue.

Le Papyrus, intranet documentaire mis en place en 2012 par le service Documentation, a poursuivi son développement en 2014 ; l'information ciblée et enrichie qu'il contient, étant accessible aux chefs de service désignés.

La base de données qui constitue Le Papyrus, et qui contient actuellement 47782 références, est quotidiennement mise à jour par le service, ce qui permet de diffuser un panorama de presse électronique quotidien (sélection d'articles de la presse régionale : Voix du Nord, Nord Eclair, Liberté Hebdo, l'Avenir de l'Artois, et de la presse nationale : Le Monde, Les Echos, Libération) , d'assurer une veille juridique et thématique avec un accès direct au document primaire (articles de revues générales et spécialisées : La gazette des communes, le Moniteur des TP, la Semaine Juridique, Environnement magazine ...etc), de mettre en ligne les références bibliographiques de la bibliothèque de la CALL et d'informer les utilisateurs de toute nouvelle acquisition.

Par ailleurs ce portail offre de multiples possibilités aux utilisateurs pour se constituer des dossiers de recherche, se créer des veilles thématiques particulières...etc.

Afin de répondre à la législation en vigueur, la CALL a souscrit un contrat d'autorisation de reproduction d'œuvres protégées, avec le Centre français d'exploitation du droit de copie.

Parallèlement le service de la Documentation a continué à assurer la gestion des abonnements et des achats d'ouvrages et de revues.

3- SERVICE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

Le service travaille sur la **connaissance du territoire** de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et son inscription dans le contexte régional et national notamment au travers de la cartographie thématique aux échelles régionales, communales et infra-communales.

- **Plusieurs supports de communication et de diffusion de l'information permettent d'analyser le territoire**

Des cartes thématiques ont été réalisées grâce au Système d'Information Géographique (SIG). La phase de l'ouverture du SIG aux communes a été réalisée.

Une meilleure interactivité entre les acteurs du territoire (notamment avec les communes) devient ainsi possible. Les échanges et le travail collaboratif seront également facilités dans le cadre de la diffusion du cadastre et des réseaux d'eau et d'assainissement.

Des **cartes thématiques** sur l'ensemble des compétences du territoire communautaire sont réalisées pour appuyer et illustrer les dossiers des services mais aussi des communes notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, la politique de la ville, le développement économique et le tourisme.

Des **atlas ciblés** ont été actualisés notamment sur le foncier communautaire. Ceci a permis d'avoir une vision globale et exhaustive des terrains, propriétés de la CALL grâce aux sources des données du service foncier. L'angle retenu pour ce travail a été l'approche budgétaire permettant à la fois une vision comptable mais également analytique par compétences.

- **Développement du Système d'Information Géographique collaboratif**

L'année 2014 a été l'occasion de la migration et de l'enrichissement du **SIG collaboratif et centralisé (ARCOPELE)**. Il permet la diffusion et l'interrogation par les agents et les communes des outils de consultation géographiques et de données par internet et le web dans une version modernisée.

Ces réalisations ont été menées en relation avec les services utilisateurs du système afin qu'il corresponde au mieux aux attentes de la plupart d'entre eux. On peut citer la programmation en logements sociaux ou les projections de construction de logements dans les communes.

L'outil informatique a également fait l'objet **d'évolutions techniques, fonctionnelles et ergonomiques**.

Cette opération a nécessité une étroite relation avec le service informatique pour la migration logicielle et matérielle ainsi que des formations spécifiques et un accompagnement par le fournisseur de la solution.

Un équipement de sécurité « DMZ » a été mis en place pour assurer l'ouverture d'une partie des données aux communes, notamment dans le cadre réglementaire de la diffusion des données nominative du cadastre (propriétaires, taxes,...).

- **Un chantier de grande ampleur : La numérisation des Plans locaux d'Urbanisme (PLU)**

Le service s'est engagé dans la réflexion de la numérisation des PLU à l'horizon 2016. Des échanges avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et un maquettage de numérisation sur un échantillon de communes ont abouti aux échanges des données papier et numériques entre la CALL et la DDTM.

Ce chantier de longue haleine s'inscrit dans la perspective de l'évolution de l'instruction du droit des sols dans un premier temps (1^{er} juillet 2015) et dans un second temps par l'ouverture du portail national de l'urbanisme en 2019.

- **Extranet communautaire (EXTRAPOLE) est géré par le service à plusieurs niveaux**

Gestion des **utilisateurs** (création, droits, mots de passe...).

Relation avec le **prestataire** de la solution (continuité du service, de mises à jour logicielles, de corrections des problèmes,...)

Entretien des **espaces collaboratifs** en interne et en externe (espaces dédiés aux Espaces Publics Numériques, pièces annexes des marchés publics, paie dématérialisée...)

Gestion des **espaces documentaires** (espaces dédiés à la communication avec les élus, à la diffusion d'études,...)

VII – CENTRE D'INTERVENTION DES POMPIERS DE L'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN (CIPALL)

Le CIPALL est composé de 9 centres de première intervention (CPI) :

- Aix-Noulette,
- Billy-Montigny,
- Collines de l'Artois,
- Loos-En-Gohelle,
- Mazingarbe,
- Meurchin,
- Noyelles-Sous-Lens,
- Pont-à-Vendin (a cessé son activité au 01/01/2015),
- Sains-En-Gohelle.

1- MISSIONS EFFECTUEES PAR LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES COMMUNAUTAIRES

- **Missions non urgentes : n° d'appel 0800.62.18.18**

- Fuite d'eau,
- Assèchement de cave,
- Destruction de nids d'insectes,
- Capture, protection et sauvetage de chiens et chats errants ou blessés,
- Reconnaissances diverses,
- Menace de chutes d'objets,
- Chute d'arbres sur la voie publique.

- **Missions urgentes : n° d'appel 18**

- Renforts opérationnels sur les missions du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Pas-de-Calais, à la demande du centre de traitement de l'alerte à Saint-Laurent Blangy ;
- Gardes dans les centres d'incendie et de secours du SDIS en cas de carence des effectifs du corps départemental.

2- NOMBRE D'INTERVENTIONS REALISEES

L'évolution entre 2014 et 2013 des trois principales interventions est la suivante :

Année	Missions urgentes en renforts du SDIS		Missions non urgentes CIPALL			Totaux SDIS + CIPALL
	Total	Dont « feux »	Total	Dont destructions « hyménoptères »	Dont captures et transports « animaux »	
2014 (% activité générale)	299 (8.56 %)	245 (7.02%)	3 193	1 768 (50.63%)	1 057 (30.27%)	3 492
2013 (% activité générale)	368 (10.84%)	237 (6.98%)	3 026	1 651 (48.64%)	972 (28.64%)	3 394
Variation 2014-2013 (en %)	-69 (-18.75%)	+8 (+3.38%)	+167 (+5.52%)	+117 (+7.09%)	+85 (+ 8.74%)	98 (+2.89%)

3- EFFECTIFS

Au 31/12/2014, les effectifs étaient de 149 sapeurs-pompiers volontaires. L'évolution par caserne est la suivante :

CPI	Effectifs au 31/12/2014	Effectifs au 31/12/2013	Observations
Aix-Noulette	20	21	
Billy-Montigny	16	18	
Collines de l'Artois	25	27	
Loos-En-Gohelle	22	24	
Mazingarbe	15	15	
Meurchin	12	13	
Noyelles-Sous-Lens	15	16	(*) Arrêt de l'activité du CPI de Pont-à-Vendin au 01/01/2015 : mutations de SPV prévues en 2015 (vers le SDIS)
Pont-à-Vendin (*)	10	16	
Sains-En-Gohelle	14	13	
TOTAUX	149	163	

4- **BUDGET 2014**

Les dépenses de fonctionnement pour les services d'incendie et de secours se sont élevées à 7 227 525.52 €, dont :

* Les contributions obligatoires versées au SDIS du Pas-de-Calais : 6 517 550.65 €

- le « contingent » incendie : 6 434 399.91 €,
- l'allocation de vétérance aux anciens sapeurs-pompiers volontaires : 83 150.74 €.

* Les dépenses du service CIPALL : 651 836.30 € :

- les vacances versées aux sapeurs-pompiers volontaires : 414 414.57 €,
- l'entretien des matériels, les fournitures de petit équipement, le carburant, les assurances, les vêtements, les contributions publiques à la retraite, etc :
237 421.73 €.

* Les dépenses diverses : 58 138.57 €, dont 57 666.35 € pour l'entretien du réseau incendie sur les communes.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 76 699.80 € correspondant au remboursement par le SDIS de vacances versées par la CALL à des sapeurs-pompiers volontaires du CIPALL :

- 17 623.94 € : pour des interventions effectuées en renfort des casernes du SDIS ;
- 58 856.98 € : pour des gardes effectuées dans des casernes du SDIS ;
- 218 88 € : pour des formations assurées par des sapeurs-pompiers formateurs.

Les dépenses d'investissement pour le CIPALL ont été les suivantes :

- 16 300 € pour du matériel de lutte contre l'incendie.

L'évolution 2014/2013 du budget est la suivante :

Dépenses de fonctionnement	2014	2013	Evolution 2014/2013
- <u>SDIS</u> :			
. incendie	6 434 399.91 €	6 385 182.54 €	
. allocation vétérance	<u>83 150.74 €</u>	<u>68 821.20 €</u>	+ 63 546.91 €
Total SDIS	6 517 550.65 €	6 454 003.74 €	(+ 0,98 %)
- <u>CIPALL</u> :			
. vacances	414 414.57 €	448 130.90 €	
. autres dépenses	<u>237 421.73 €</u>	<u>178 207.52 €</u>	+ 25 497.88 €
Total CIPALL	651 836.30 €	626 338.42 €	(+ 4,07 %)

- DIVERS :			
. entretien réseau	57 666.35 €	45 202.49 €	
. autres	<u>472.22 €</u>	<u>1 954.10 €</u>	+ 10 981.98 €
Total DIVERS	58 138.57 €	47 156.59 €	(+ 23,29 %)
TOTAL dépenses de fonctionnement	7 227 525.52 €	7 127 498.75 €	+ 100 026.77 € (+ 1,40 %)
Dépenses d'investissement	2014	2013	Evolution 2014/2013
. matériel de lutte contre l'incendie	16 300 €	15 315.82 €	
. boucliers de protection	-	2 500.00 €	
TOTAL dépenses d'investissement	16 300 €	17 815.82 €	-1 515.82 € (- 9,30 %)
Recettes de Fonctionnement	2014	2013	Evolution 2014/2013
. interventions en renforts du SDIS	17 623.94 €	18 870.90 €	
. gardes dans les casernes du SDIS	58 856.98 €	67 972.12 €	
. formations effectuées par des SPV instructeurs	218.88 €	11 248.44 €	
TOTAL recettes de fonctionnement	76 669.80 €	98 091.46 € (dont 15 879.53 € pour des prestations de 2012)	-21 421.66 € (- 27,94 %)

VIII – ASSEMBLEE ET MOYENS GENERAUX

Le service AMG assure les missions suivantes :

1- REPROGRAPHIE

- Assurer tous travaux de reprographie en lien avec les assemblées délibérantes : préparation des documents de travail des commissions, bureaux, conseils ;
- Assurer les travaux d'impression en nombre pour les services de la collectivité ;
- Gérer et suivre les stocks de fournitures administratives ;
- Gérer des Archives ;
- Assurer le service courrier ;
- Assurer un rôle d'appariteur dans le cadre des réunions.

2- ACCUEIL

- Accueillir et orienter le public ;
- Gérer le public et la zone d'accueil ;
- Traiter le courrier (enregistrer, comptabiliser, dispatcher) ;
- Gérer le tableau d'affichage (information du citoyen) ;
- Tenir et gérer le planning des réservations de salles de réunions.

3- PERSONNEL D'ENTRETIEN

- Assurer le nettoyage de bâtiments communautaires ;
- Assurer le service lors de réunions, inaugurations, repas ;
- Gérer les stocks de produits d'entretien et de boissons.

Pour assurer ses missions, le service A.M.G gère les marchés de fournitures et de services suivants :

- Fournitures : Boissons, Papier, Fournitures administratives, Produits d'entretien, Bonbonnes, gobelets, fontaines, Containers d'hygiène féminine....
- Services : Nettoyage des locaux (AO), Traiteurs, Collecte et remise du courrier.

Des consultations simplifiées sont également lancées pour l'achat de produits d'épicerie, de fleurs, la location de bus, l'achat de produits pharmaceutiques.

4- ORGANISATION DES ASSEMBLEES

- Organiser et gérer les assemblées délibérantes (commissions, bureaux, conseils), en amont (convocation, ordre du jour, document de travail, Extrapole..), pendant (secrétariat des séances, pouvoir, vote...) et en aval des séances (contrôle de légalité, registre, transmission aux services...)
- Mettre en œuvre/superviser, relire voire organiser et contrôler les actes, conventions, suivi des transmissions au contrôle de légalité, les procès-verbaux, l'affichage légal, la transmission des informations aux élus ;
- Assurer un conseil et une expertise juridique auprès des services ;
- Assurer la conception des registres de délibérations.

En 2014, le service AMG a concentré sa mission sur l'organisation et le suivi des élections communautaires, suite aux nouvelles dispositions introduites par la loi du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

Ainsi, suite aux élections municipales et communautaires de mars 2014, la Communauté d'Agglomération a procédé à la réorganisation de ses instances au cours de 3 séances de Conseil Communautaire particulières :

- **22 avril 2014**

- Installation des 96 délégués communautaires élus des 36 communes de la Communauté,
- Election du Président : Monsieur Sylvain ROBERT,
- Détermination du nombre de Vice-Présidents.

- **30 avril 2014**

- Installation des membres du Bureau,
- Election des Vice-Présidents,
- Organisation des commissions,
- Elections des membres de la Commission d'Appel d'Offres, du Jury de concours, de la délégation des Services publics de la Commission d'Ouverture des Plis, Marchés à Procédure Adaptée.
- Délégations du Président.

- **12 mai 2014**

- Désignation des membres des différents organismes.

* Organisation des assemblées : bilan qualitatif et quantitatif 2014 :

- Les Conseils et les Bureaux :

Le Conseil est l'organe délibérant chargé de gérer, par ses délibérations, les affaires de l'intercommunalité dans la limite des compétences qui lui ont été transférées.

Le Bureau communautaire est une instance de décisions dotée d'un pouvoir délibératif. En application des dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, le Bureau est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres du bureau.

Le Bureau s'est réuni à 5 reprises, le Conseil à 8 reprises.

DATE	NOMBRE DELIBERATIONS
Bureau du 12 février 2014	33 délibérations
Conseil du 22 avril 2014	3 délibérations
Conseil du 30 avril 2014	61 délibérations
Conseil du 12 mai 2014	15 délibérations
Conseil du 19 mai 2014	27 délibérations
Bureau du 16 juin 2014	57 délibérations
Conseil du 27 juin 2014	22 délibérations
Bureau du 15 septembre 2014	33 délibérations
Conseil du 24 septembre 2014	28 délibérations

DATE	NOMBRE DELIBERATIONS
Bureau du 13 octobre 2014	37 délibérations
Conseil du 17 novembre 2014	23 délibérations
Bureau du 10 décembre 2014	30 délibérations
Conseil du 15 décembre 2014	29 délibérations
TOTAL	398 délibérations

- Les commissions thématiques :

Cinq commissions ont été créées (au lieu de 7 dans la précédente mandature) :

- Commission Finances et Administration Générale,
- Commission Cohésion Territoriale,
- Commission Services à la Population et Territoire Durable,
- Commission Economie et Attractivité,
- Commission Aménagement du Territoire.

Les commissions sont des lieux d'échanges, de réflexion et d'information. Les membres des commissions sont amenés à donner leur avis sur des affaires « courantes » mais également à faire émerger des propositions sur des projets.

Compte tenu des derniers textes législatifs et réglementaires, la composition de ces commissions se fera à la proportionnelle des groupes politiques au plus fort reste.

INTITULE	NOMBRE DE REUNIONS	TAUX DE PARTICIPATION MOYEN
Commission chargée de l'Aménagement du Territoire	4	49 %
Commission chargée de la Cohésion Territoriale	4	52 %
Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité	4	40 %
Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale	3	45 %
Commission chargée des Services à la Population	3	56 %

5- **MOYENS GENERAUX : REALISATIONS 2014**

Le service AMG a recruté deux emplois d'avenir en qualité d'agent d'accueil.

Le travail collaboratif avec le personnel d'entretien s'est poursuivi et un nouveau planning horaire a été établi.

Enfin, deux marchés ont été relancés, celui des fournitures administratives et celui de la fourniture de papier.

IX – RESSOURCES HUMAINES

- Gestion des carrières et de la paie réglementaire (recrutement, avancement, départ...),
- Gestion des absences de toute nature (maladie, accident du travail, congés annuels...),
- Gestion de la formation,
- Gestion administrative du dialogue social (3 comités techniques en 2014 et plusieurs groupes de travail thématiques : règlement intérieur, mutuelle),
- Gestion de la médecine du travail (organisation du suivi médical des agents) : 115 en 2014,
- Gestion des recrutements (profils de postes, organisation des jurys...),
- Gestion de l'action sociale en faveur du personnel,
- Veille juridique et statutaire,
- Gestion des demandes d'emplois (883 réponses),
- Gestion des stages-école : 96 demandes, 38 acceptations.

1- **REALISATIONS 2014 :**

- Mise en œuvre de la participation de la collectivité à la mutuelle des agents,
- Première année de mise en œuvre des entretiens professionnels d'évaluation,
- Organisation des élections professionnelles (protocole, logistique, procès-verbaux...),
- Réinitialisation des obligations en matière d'hygiène et sécurité (assistant de prévention, ACFI).

Nombre d'agents au 31/12/2014 (tous statuts confondus) **208** (197 emplois permanents)

Nombre d'élus (indemnités de fonction) : 89 puis 96

- **Masse salariale 2014** : 10 113 623 € (+4 % par rapport à 2013)

- **Mouvements du personnel** : (Un bilan social est réalisé tous les 2 ans et présenté en comité technique)
 - 8 recrutements,
 - 3 Départs en retraite,

- **Médailles**
 - 4 agents médaillés en 2014

- **Formations réalisations**
 - 108 agents pour 359 jours de formation (139 formations réalisées)

**Œuvres Sociales
Budget de la Communauté**

C.N.A.S.

Année 2014

494 Dossiers traités	Vacances	68
	Etudes	93
	Naissances	4
	Mariage/PACS	2
	Prêts	5
	Epargne chèques vacances	31
	Aides Noël	58
	Divers (tickets CESU, coupon sport, ciné, éveil culturel, garde jeunes enfants séjour linguistique, médailles, retraite)	233
	Cotisations	53 544 €
	Montant des aides en retour	43 762 €

Soit un retour de 82 % sur cotisations

En moyenne 2 à 4 dossiers par agent pour une **prestation équivalente à 209,39 €/agent.**